Agence nationale du dpc

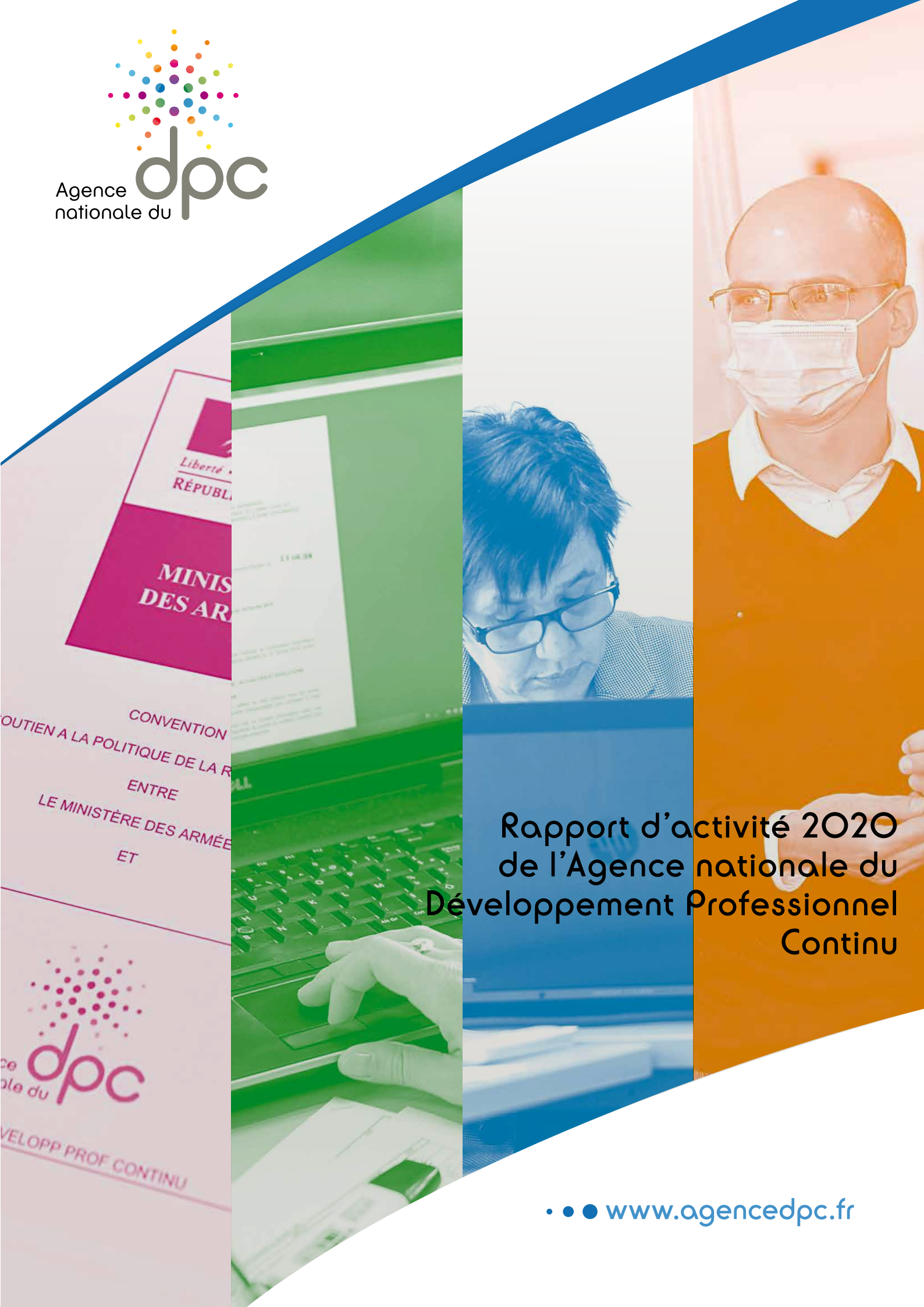

Rapport d'activité 2020 de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu

www.agencedpc.fr

Sommaire

- Les temps forts 2020 **4-5**
- Le mot du Président **6**
- L'édito de la Directrice générale **7**
- L'Agence en bref **8**

Une mobilisation auprès des professionels de santé et des acteurs économiques du DPC **9**

- Une adaptation de l'activité de DPC dans l'urgence 10
- Une anticipation du caractère durable de la situation sanitaire 11

Le marché du DPC : des évolutions accélérées par la crise sanitaire **13**

- Une concentration des actions publiées sur un nombre limité d'organismes de DPC 14
- Des actions davantage mono-professionnelles 14
- Une offre de formation continue encore surreprésentée 15
- Des inscriptions par professionnel plus nombreuses et majoritairement sur des actions non présentielles 15
- Une évolution de l'offre et de la demande propice au développement des sociétés commerciales 16

Les cahiers des professions **17**

- Synthèse de l'offre de DPC et de l'engagement des professionnels de santé en 2020 18
- Biologistes 20
- Chirurgiens-dentistes 22
- Infirmiers 24
- Masseurs-kinésithérapeutes 26
- Médecins 28
- Orthoptistes 30
- Orthophonistes 32
- Pédicures-podologues 34
- Pharmaciens 36
- Sages-femmes 38

Annexes **41**

Mars 2020

Mise en place du télétravail et adaptation de l'activité de DPC au regard des recommandations gouvernementales

▶ Suspension de toutes les sessions de DPC en présentiel avec la possibilité soit de les reporter, soit de les convertir en classes virtuelles.

▶ Mise en place d'une procédure simplifiée permettant aux organismes de DPC (ODPC) de modifier directement les dates des sessions à venir tout en conservant les inscriptions d'ores et déjà réalisées.

▶ Autorisation dérogatoire de transformer les actions ou les séquences présentielles en classes virtuelles.

▶ Adaptation des délais et procédures applicables au dépôt et au traitement des déclarations et demandes présentées aux autorités administratives pendant la période d'urgence sanitaire (ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020).

▶ Publication d'une foire aux questions pour répondre aux questions les plus fréquentes.

Avril 2020

Publication d'un arrêté complémentaire pour 18 nouvelles orientations prioritaires triennales

▶ L'arrêté du 8 avril 2020 publié au journal officiel du 16 avril 2020 (Legifrance) modifie et complète celui du 31 juillet 2019 relatif aux orientations de développement professionnel continu (DPC). L'offre de DPC s'appuie désormais sur 256 orientations prioritaires.

Publication d'un premier appel d'offres sur le repérage des troubles cognitifs

▶ Ce marché triennal a pour objet la conception et la mise en œuvre d'actions de DPC visant à améliorer le repérage et le diagnostic précoce des troubles cognitifs par les médecins généralistes sur la base d'un cahier des charges élaboré en collaboration avec des experts désignés par le Collège de la médecine générale (CMG) et le Président du comité de suivi du plan national maladies neurodégénératives 2014-2019, le Professeur Michel Clanet.

Juin 2020

Publication de la première étude relative aux actions de DPC en soutien à la politique de lutte contre l'addiction au tabac

▶ À l'occasion de la journée mondiale sans tabac (1er juin), l'Agence publie une première étude sur l'engagement des professionnels de santé dans les actions de DPC relatives à la lutte contre les addictions au tabac.

L'Agence nationale du DPC devient partenaire de la défense nationale

▶ Le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) et l'Agence signent une convention de soutien à la réserve opérationnelle le 18 juin 2020. Cette convention reconnaît et encourage la contribution de ses collaborateurs ayant choisi de s'engager en qualité de réservistes dans la Garde nationale.

Juillet 2020

1ère phase du déploiement du document de traçabilité «Mon DPC»

▶ Ouverture du document de traçabilité le 15 juillet pour l'ensemble des professionnels de santé qui ne disposent pas encore d'un compte auprès de l'Agence.

Août 2020

Ouverture d'une phase de dépôt d'actions en classe virtuelle en anticipation de la poursuite de la crise sanitaire

Septembre 2020

Publication de l'étude sur le DPC en soutien aux politiques de lutte contre les troubles neuro-cognitifs

▶ Les professionnels de santé de premier recours sont de plus en plus engagés dans des actions de DPC sur le repérage, l'accompagnement et les soins de patients souffrant de troubles cognitifs. Cette dynamique sera soutenue par l'Agence nationale du DPC par des crédits fléchés à la demande du ministère de la Santé sur un appel d'offres relatif à des actions de DPC visant à améliorer le repérage et le diagnostic précoce des troubles cognitifs par les médecins spécialistes en médecine générale.

Octobre 2020

Rétablissement d'une période de confinement à partir du 30 octobre 2020 et mise en place de mesures dérogatoires en soutien de l'activité du DPC

▶ 1. À titre dérogatoire et exceptionnel, toute session ayant débuté avant le 30 octobre, qu'elle soit présentielle ou non présentielle, pourra se terminer au-delà des dates prévues et au plus tard le 31 mars 2021 inclus ;

▶ 2. Dès lors qu'un professionnel de santé est inscrit à une action présentielle, qu'elle ait débuté ou non, il est possible de la tenir ou de la poursuivre par son équivalent en classe virtuelle, si la durée et le programme sont strictement identiques et que le nombre de participants n'excède pas le nombre déclaré pour la classe virtuelle ;

▶ 3. Report de la date de clôture des candidatures à l'appel à projets « DPC interprofessionnel ». 15 jours supplémentaires sont octroyés pour déposer un dossier de candidature, soit jusqu'au 15 novembre 2020.

Publication de l'étude sur le DPC en soutien aux politiques de lutte contre le cancer du sein

▶ Dans le cadre d'octobre rose, l'Agence nationale du DPC fait le bilan des actions de DPC relatives à la prise en charge des cancers du sein. L'offre de DPC relative à ces cancers porte à la fois sur son dépistage et sa prise en charge. Les inscriptions des professionnels de santé sont en progression constante sur cette thématique.

Novembre 2020

l'Agence adopte son budget primitif 2021

▶ L'Assemblée générale de l'Agence adopte le budget primitif d'un montant de 193,9 M€ le 28 novembre 2020.

Décembre 2020

À compter du 11 décembre 2020, les professionnels de santé peuvent s'inscrire aux actions de DPC 2021 depuis le site mondpc.fr

▶ Les professionnels de santé peuvent également consulter à partir de cette date les informations relatives aux forfaits de prise en charge définis par les sections professionnelles. Ces informations sont mises en ligne sur leur espace.

La seconde phase de déploiement du document de traçabilité pour les professionnels disposant déjà d'un compte à l'Agence est également activée à partir de cette date.

Le mot du Président

Après l'âge de raison, l'âge de l'action arrive vite… surtout dans le contexte particulier de l'année 2020 qui a servi de révélateur tant pour l'Agence que pour les organismes de DPC et les professionnels de santé.

L'Agence a continué de s'adapter à ces circonstances inédites en proposant un mode de fonctionnement allégé et réactif pour permettre aux organismes de continuer à travailler et aux professionnels de se former.

Cela n'aurait pas été possible sans une organisation agile et mature.

L'Agence a pu compter en effet sur l'expérience et l'adaptabilité de ses membres investis dans son développement depuis plus de 4 ans pour la plupart d'entre eux.

Quatre années de construction, de concertation et de décision. Je tiens donc à remercier l'ensemble de ces professionnels, qui particulièrement sollicités par le contexte, ont maintenu leur investissement dans le dispositif ce qui a permis de poursuivre une activité essentielle à notre système de santé.

Sans vous, sans votre engagement au sein des commissions scientifiques indépendantes, des sections professionnelles, du conseil de gestion, du Haut conseil du DPC, du comité d'éthique, le développement professionnel continu n'aurait pas la même tonalité. Votre engagement a été déterminant pour l'atteinte d'un objectif majeur : faire évoluer l'offre de DPC pour en améliorer la diversité, les contenus et la pédagogie afin de répondre aux enjeux prioritaires de santé publique.

Au moment où nous pouvons espérer un retour à la vie « présentielle » après une période de forte digitalisation de l'ensemble des modes de travail, je me réjouis de bientôt retrouver, sans écran interposé, l'ensemble des acteurs de notre maison commune.

Éric HAUSHALTER

LE DPC
FACE AU COVID

L'année 2020, pour le DPC comme pour tous les secteurs d'activité, a été nécessairement fortement marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Au-delà du déploiement du document de traçabilité qui permettra désormais à tous les professionnels de santé de tracer leur parcours de DPC et d'en rendre compte, l'Agence s'est mobilisée pour permettre aux organismes de DPC de maintenir autant que possible leur activité : transformation des actions présentielles en classe virtuelle, dérogations accordées pour allonger les délais de réalisation des sessions, suspension des délais réglementaires liés aux échanges contradictoires avec les ODPC dans le cadre des observations ou recours gracieux.

In fine, contrairement à ce que l'on pouvait craindre, l'engagement dans le DPC a plutôt bien résisté, s'agissant par ailleurs de la première année de la deuxième période triennale et après une année 2019 record dans l'investissement dans le dispositif. La baisse constatée du nombre d'inscriptions n'a été que de 9,7 % et cette baisse a été fortement contrastée, avec des professions qui, moins en première ligne dans la prise en charge du COVID, se sont largement emparées du dispositif.

Au-delà, la crise a permis de faire émerger un nouveau format pédagogique, la classe virtuelle, jusqu'alors absente ; il conviendra à la fois d'en réaliser le bilan qualitatif avec les commissions scientifiques indépendantes et d'en encadrer les pratiques avec le Haut conseil du DPC.

Elle confirme enfin l'appétence forte des professionnels de santé pour le DPC non présentiel, appétence non strictement liée à la conjoncture. Structurellement, les inscriptions aux actions non présentielles évoluent fortement : elles sont passées en 4 ans de 24 à 64 %. C'est donc à une mutation de l'offre et de la demande que l'on assiste et que l'Agence et ses instances devront accompagner tant sur le plan qualitatif que dans les ajustements nécessaires de ses modalités de prise en charge.

De nouveaux enjeux !

Michèle LENOIR-SALFATI

Au 31 décembre 2020, l'Agence compte 68 agents avec un fort taux de féminisation. 72 % des collaborateurs sont des femmes (49) et 28 % sont des hommes (19).

Cat. A+	Cat. A	Cat. B	Cat. C
7,35 %	55,88 %	7,35 %	29,41 %

Avec une moyenne d'âge de 39 ans, la population de l'Agence est relativement jeune. La tranche d'âge 30-39 ans est la plus représentée (39% de l'effectif), suivie des 40-49 ans (26,4%).

Pyramide des âges au 31 décembre 2020

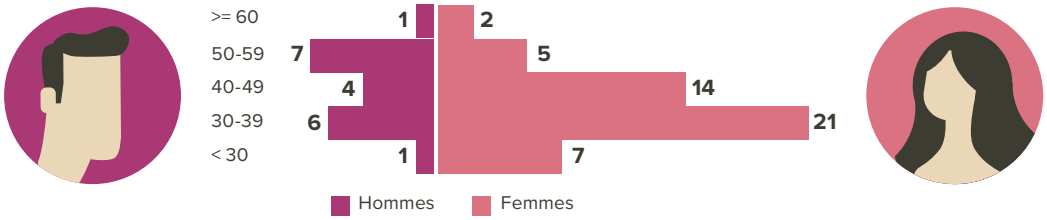

Au 31 décembre 2020, l'ancienneté moyenne du personnel est de **5 ans et 5 mois avec un turn-over de 14,5 %** (9 départs et 11 entrées sur l'année) en légère diminution par rapport à l'année précédente.

Les agents se répartissent dans le portage des principales missions de l'Agence de la façon suivante :

Pilotage Stratégique	**5**
Qualité et développement du DPC	**16**
Développement du DPC	*4*
Qualité de l'Offre du DPC	*12*
Gestion Financière du DPC	**14**
Opérations de DPC	*10*
Statistiques et modélisations	*4*
Services supports	**32**
Achats et marchés	*2*
Affaires juridiques et contrôles	*5*
Agence comptable	*4*
Communication et informations des publics	*8*
Ressources humaines	*3*
Systèmes d'informations et AMOA	*10*

Une mobilisation auprès des professionnels de santé et des acteurs économiques du DPC

L'activité de l'Agence durant l'année 2020 et la crise sanitaire qui l'a traversée a été marquée par deux grandes périodes.

La première, de mars à août, correspond à l'adaptation de l'activité à l'urgence et au caractère exceptionnel de la situation.

La seconde, de septembre à décembre, correspond à l'anticipation du caractère durable de la situation sanitaire par l'encadrement d'un format pédagogique émergent : les classes virtuelles.

UNE ADAPTATION DE L'ACTIVITÉ DE DPC DANS L'URGENCE

Dès l'annonce du premier confinement, l'Agence a su adapter son activité afin de soutenir, tant les professionnels de santé que les acteurs économiques du DPC.

Ainsi, la transformation des actions de DPC présentielles en classe virtuelle sans aucune démarche de la part des organismes de DPC a été autorisée. De plus, les périodes pour les actions non présentielles ou mixtes ont été allongées.

Une foire aux questions a été réalisée afin de répondre aux questions des professionnels de santé et organismes de DPC sur les modalités de réalisation et de prise en charge des actions publiées qu'elles soient présentielles, mixtes ou en e-learning.

Parallèlement, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020 qui adaptait les délais et procédures applicables au dépôt et au traitement des déclarations et demandes présentées aux autorités administratives pendant la période d'urgence sanitaire, l'Agence a suspendu les délais réglementaires ou de procédures habituels s'agissant :

- **des demandes d'enregistrement en qualité d'organismes de DPC** ou des demandes d'enregistrement complémentaires,
- **du traitement des actions par ses services avant publication,**
- **des évaluations des actions** en commissions scientifiques indépendantes (CSI),
- **de l'exercice global du droit de recours gracieux ou contentieux.**

Cette suspension des délais, mais également la forte mobilisation des professionnels de santé sur le front de la crise sanitaire, a par ailleurs amené l'Agence à suspendre l'activité des CSI.

Tout au long de cette période, de nombreuses alertes et newsletters ont été adressées tant aux professionnels de santé qu'aux organismes de DPC pour les tenir informés.

La dérogation de transformation des actions présentielles en classes virtuelles a été ainsi maintenue jusqu'au 31 août.

UNE ANTICIPATION DU CARACTÈRE DURABLE DE LA SITUATION SANITAIRE

À peine le premier confinement levé, qu'une deuxième vague à l'automne était déjà évoquée.

La perspective de cette deuxième vague imposait dès lors de sortir du caractère dérogatoire de la transformation de l'offre de DPC présentielle en classe virtuelle, qui a couru jusqu'au 31 août, pour aller vers un encadrement de ce nouveau format dont tout laissait présager qu'il deviendrait durable.

Les organismes de DPC ont ainsi été invités, dès le mois de mai, puis régulièrement sous la forme d'alertes, à déposer de manière spécifique les actions qu'ils souhaitaient déployer sous le format de classe virtuelle, assorti d'un déroulé pédagogique adapté.

Il a malheureusement fallu attendre fin septembre, une ultime relance, et la perspective désormais certaine d'un deuxième confinement, pour que les organismes commencent à déposer cette nouvelle offre. Des centaines d'actions ont alors fait l'objet d'un contrôle de conformité en urgence par les services de l'Agence tout au long du mois d'octobre.

Ce contrôle de conformité a en outre mis en exergue l'impérieuse nécessité d'encadrer ce nouveau format pédagogique.

En effet, de trop nombreuses actions étaient déployées sous le format de classe virtuelle alors que les objectifs pédagogiques comprenaient un apprentissage de gestes ou que les méthodes pédagogiques mobilisaient un échange de pratiques ou une interactivité à 100 personnes durant 5 jours en visioconférence…

Un retour d'expérience sur le dépôt des actions en classe virtuelle a ainsi été adressé à l'ensemble des organismes de DPC le 9 octobre afin d'attirer leur attention sur plusieurs points de vigilance (cf. encadré). Ces points de vigilance, pouvant être considérés comme de premières préconisations quant à la tenue d'actions de DPC en classe virtuelle, seront amenés à évoluer et à s'enrichir à l'occasion d'un travail qui sera engagé avec les commissions scientifiques indépendantes et le Haut conseil du DPC visant à définir de véritables critères pédagogiques en la matière.

L'Agence a également autorisé les organismes à poursuivre des actions présentielles par leur équivalent en classe virtuelle lors du deuxième confinement.

CLASSE VIRTUELLE : POINTS DE VIGILANCE

- L'intitulé de l'action doit impérativement indiquer « classe virtuelle ».
- À la rubrique « Format de l'action », il faut sélectionner « Présentiel ». Pour les actions de formation continue, à la rubrique « Méthode(s) », il faut sélectionner « Formation présentielle ».
- L'outil de classe virtuelle utilisé doit être indiqué dans le déroulé pédagogique. Une classe virtuelle nécessite le déploiement d'outils synchrones (en temps réel) qui correspondent à des temps de contacts directs entre les intervenants et les participants mais également entre les participants eux-mêmes, de sondage, de tableaux blancs interactifs ou de partages d'écran, d'outils de partage d'applications, de conférences audio et vidéo, etc. Cela est donc différent d'une visioconférence ou d'un webinaire par exemple.
- Le déroulé pédagogique doit être adapté afin de décrire comment va se dérouler l'action en classe virtuelle, notamment lorsqu'il est prévu des ateliers ou des exercices en binôme.
- La thématique doit être compatible avec une classe virtuelle. L'apprentissage de gestes techniques n'est par exemple pas compatible avec ce format.
- Le nombre d'heures d'affilée ne peut raisonnablement pas dépasser une demi-journée. Lorsque l'action se déroule sur une journée entière, des pauses régulières sont à prévoir et les méthodes pédagogiques adaptées afin de favoriser l'interactivité. Par ailleurs, dès lors que l'action dure plus de 14 heures, l'organisation ne doit pas prévoir plus de 2 jours d'affilée.
- L'effectif maximum prévu par session ne peut raisonnablement pas dépasser 30 participants au maximum.
- Le prix de vente public ne doit pas augmenter par rapport au coût de l'action initialement organisée en présentiel, d'autant qu'en classe virtuelle les organismes ne supportent pas de frais de location de salle ni de repas.
- Une action déposée en classe virtuelle ne peut comporter les participants qui suivent cette même action en présentiel, et inversement.

Une action en classe virtuelle et une action en présentiel ne doivent pas être dispensées en même temps, ni regrouper les participants des 2 actions. Il s'agit de 2 actions différentes, devant faire l'objet d'un dépôt comme d'une réalisation distincts.

LE DOCUMENT DE TRAÇABILITÉ, UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

À partir de juillet 2020, l'Agence nationale du DPC a déployé le document de traçabilité. Dénommé «Mon DPC», ce service en ligne dédié à tous les professionnels de santé, soit plus de 2 millions de professionnels, leur permet non seulement de tracer et de conserver tout au long de leur vie active les justificatifs de leur participation à des actions de DPC mais également de rendre compte de leur obligation de DPC auprès de leur autorité de contrôle (ordre, ARS ou employeur).

Hébergé sur le site de l'Agence nationale du DPC, ce document appartient au professionnel de santé. Il s'y connecte via un identifiant et un mot de passe et l'alimente pour éditer à tout moment une synthèse de son parcours de DPC et pour rendre compte de son obligation de DPC à son autorité de contrôle à chaque fin de période triennale et à la demande de l'autorité de contrôle. Les professionnels de santé peuvent aussi choisir d'automatiser l'envoi des données relatives à leur activité de DPC à leur instance de contrôle (ordre, ARS).

La mise en place de ce service a permis de revoir les règles de connexion en passant d'une création de compte déclarative à une authentification sécurisée. Pour ce faire, l'accès à Mon DPC a été adossé à la base nationale gérée par l'Agence du numérique en santé (ANS) avec comme clé d'entrée le numéro RPPS ou ADELI pour les professions qui en disposent. Lorsque le professionnel crée son compte ou lorsqu'il dispose déjà d'un compte à l'Agence, il s'authentifie désormais à l'aide des données déclarées auprès de son ordre ou auprès de son ARS. La vérification préalable de celles-ci est donc une étape essentielle à réaliser par le professionnel de santé avant de s'authentifier sur cet espace afin de s'assurer qu'elles correspondent bien à sa situation d'exercice actuelle. La validation des données détermine également le statut d'éligibilité du professionnel de santé à la prise en charge de l'Agence.

Le lancement de ce nouveau service s'est déroulé en deux phases :

- un premier lancement à la mi-juillet 2020, date à laquelle Mon DPC a été ouvert à tous les professionnels qui n'avaient pas créé de compte à l'Agence ;
- courant décembre, il a été ouvert aux professionnels qui avaient déjà un compte à l'Agence, leur demandant de s'authentifier sur ce nouvel espace.

Fin 2020, le nouvel espace hébergeait déjà 65 000 comptes.

Le marché du DPC : des évolutions accélérées par la crise sanitaire

La crise sanitaire a révélé et accentué des tendances de fond dans l'offre et la demande en matière de DPC à l'œuvre à bas bruit depuis déjà quelques années.

UNE CONCENTRATION DES ACTIONS PUBLIÉES SUR UN NOMBRE LIMITÉ D'ORGANISMES DE DPC

Très concurrentiel, le marché du DPC se partage entre de nombreux **organismes de DPC** (ODPC) au bénéfice de près de 2 millions de professionnels de santé.

Dans le prolongement des dynamiques à l'œuvre depuis quelques années, ce marché continue à attirer de nouveaux opérateurs : le nombre des organismes habilités à proposer des actions de DPC s'élève ainsi à 2 553 fin 2020, soit 5,5 % de plus qu'à fin 2019 après une hausse de 8,6 % un an plus tôt.

Cette hausse régulière du nombre d'ODPC enregistrés ne se retrouve pas en termes de dépôt et de publication d'actions de DPC : seuls 1 248 des organismes enregistrés (48,9 %) ont déposé au moins une action de DPC en 2020. Ils étaient 1 443 un an plus tôt (59,6 %).

De même, le nombre d'ODPC dont les actions sont publiées par l'Agence ne représente que 43,2 % du nombre total des ODPC enregistrés contre 54,5 % en 2019. En outre, seuls 616 ODPC (24,1 %) ont effectivement déployé leurs actions auprès des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence en 2020 contre 733 (30,3 %) en 2019.

Si la part des ODPC « association loi 1901 » reste stable à ⅓ des organismes enregistrés entre 2017 et 2020, leur représentativité en termes de dépôt et de publication d'actions évolue au fil des années : elle passe ainsi de 39 % à 33 % des ODPC ayant déposé des actions sur la période et de 41 % à 33 % des organismes ayant au moins une action publiée.

De leur côté, les ODPC commerciaux prennent une part de plus en plus importante : ils représentent 26 % des organismes enregistrés – contre 22 % en 2017 – 31 % des organismes ayant déposé des actions – contre ¼ en 2017 – et 32 % des ODPC ayant au moins une action publiée – contre 24 % en 2017.

DES ACTIONS DAVANTAGE MONO-PROFESSIONNELLES

Sur les 12 **actions** déposées en moyenne par organisme, 10 font l'objet d'une publication sur le moteur de recherche de l'Agence. Ce ratio est quasi stable sur les trois dernières années mais comme le nombre d'organismes proposant des actions diminue, le nombre total d'actions publiées est en baisse régulière depuis 2017 (passage de 15 282 actions publiées en 2017 à 11 481 actions en 2020).

La part des actions publiées à l'attention des publics financés par l'Agence (libéraux et salariés des centres de santé) représente 84 % des actions publiées en 2020. Elle progresse de près de 7 points par rapport à 2019 ; elle oscillait entre 77 % et 80 % au cours des trois dernières années. Cependant, cette offre a de plus en plus de mal à trouver son public : en 2017, seules 55 % de ces actions étaient déployées et elles ne sont plus que 44 % en 2020.

Le format des actions publiées a particulièrement évolué en 2020 du fait de l'impossibilité pour les organismes de déployer leurs actions en présentiel pendant le premier confinement. La tendance à la hausse observée depuis 2017 de la part des actions non présentielles a été accentuée par le contexte sanitaire exceptionnel. Ainsi, les actions non présentielles qui ne représentaient que 6,9 % de l'offre de DPC en 2017 atteignent désormais 14,4 %, soit près de 5 points de plus qu'un an plus tôt. Cette progression s'est faite au détriment des actions présentielles bien que l'Agence ait permis aux organismes de transformer leurs actions présentielles en classes virtuelles. La part des actions présentielles s'élève ainsi à 70,9 % contre 75,8 % en 2019. Avec 14,6 %, celle des actions mixtes reste stable par rapport à 2019.

Par ailleurs, les actions publiées s'adressent de plus en plus à une seule profession : la part des actions mono-professionnelles est ainsi passée de 59,5 % en 2017 à 67,5 % en 2020.

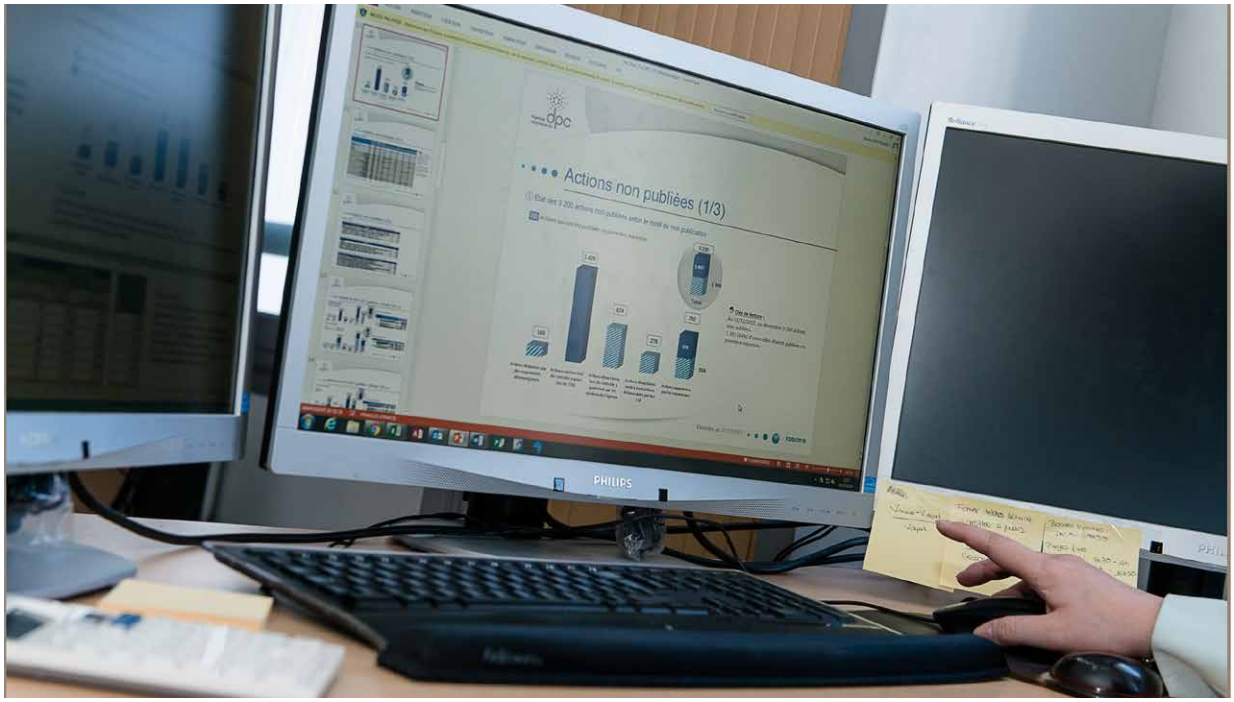

UNE OFFRE DE FORMATION CONTINUE ENCORE SURREPRÉSENTÉE

9 actions sur 10 sont des actions de **formation continue** et pour certaines professions, cette seule typologie est disponible. Cette forte proportion complique la validation et le financement de leur obligation triennale de DPC de la majorité des professionnels de santé[1]. Du fait de cette distorsion de l'offre, seuls 38 % des professionnels de santé ont pu valider leur obligation tout en bénéficiant du financement de l'Agence au cours du triennal 2017-2019. Les sections professionnelles vont donc travailler en 2021 sur cette problématique afin de définir des leviers incitatifs pour le développement d'une offre de DPC plus large en évaluation des pratiques professionnelles (EPP), gestion des risques (GDR) et programmes intégrés et ainsi permettre à un plus grand nombre de professionnels de bénéficier du financement de leur obligation de DPC.

DES INSCRIPTIONS PAR PROFESSIONNEL PLUS NOMBREUSES ET MAJORITAIREMENT SUR DES ACTIONS NON PRÉSENTIELLES

Les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence ont également adapté leur comportement à la situation sanitaire[2]. Les **inscriptions** se sont portées en grande majorité sur des actions non présentielles : leur part atteint 64 % en 2020 après 41 % en 2019. Le confinement a accentué la tendance observée en 2019 puisque le non présentiel avait déjà progressé de 16 points par rapport à 2018. À l'inverse, les inscriptions aux actions présentielles perdent du terrain ; elles ne représentent que 24 % après 38 % en

[1] Pour respecter son obligation, un professionnel doit suivre au moins deux typologies différentes d'actions de DPC parmi la formation continue, l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et la gestion des risques (GDR), ou un programme intégré qui correspond à une combinaison de plusieurs de ces typologies.

[2] L'Agence ne dispose des inscriptions que des professionnels de santé libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés avec l'Assurance-maladie. Ces passages ne concernent que ce public.

2019 et 46 % en 2018. Avec 12 %, celles aux actions mixtes reculent de 9 points en un an.

La durée moyenne des actions non présentielles étant plus courte que celle des autres formats, les professionnels de santé qui ont pu suivre des actions de DPC en 2020 se sont davantage réinscrits, toujours dans la limite de leur plafond horaire annuel. Ainsi, chaque professionnel comptabilise en moyenne 1,61 inscription en 2020 contre 1,32 en 2017. Alors qu'en 2017 l'Agence du DPC finançait en moyenne 11h52 de DPC par professionnel, elle a pris en charge 12h59 en 2020. Ces résultats sont à nuancer selon les professions (voir les cahiers des professions).

UNE ÉVOLUTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le montant des frais pédagogiques engagés en 2020 sur le périmètre financé par l'Agence s'élève à 107 millions d'euros contre 127 millions d'euros en 2019.

Proportionnel au nombre d'inscriptions, à la durée des sessions, au forfait de prise en charge de l'ANDPC fixé en fonction des professions visées et du format des actions, le chiffre d'affaires annuel varie sensiblement d'une action à une autre. La concentration de l'offre sur un nombre restreint d'ODPC, le nombre important d'inscriptions enregistrées par certains d'entre eux et les caractéristiques des actions déployées se traduisent par une répartition inégale des montants versés par l'Agence aux organismes. Les 50 premiers du classement représentent ainsi 74 % du montant total des frais pédagogiques pris en charge par l'Agence ; parmi eux, les 10 premiers en représentent à eux seuls 40 %.

Le recours sensiblement plus important aux formats non présentiels pendant la crise sanitaire s'est traduit par l'émergence de nouveaux organismes dans le classement 2020. 30 organismes sont ainsi rentrés dans le top 100 – gagnant en moyenne 171 places – et 16 ODPC sont entrés dans le top 50 avec pour 15 d'entre eux une offre exclusivement non présentielle ou mixte en 2020.

Seuls 34 des 50 premiers ODPC dans le classement 2019 restent dans le top 50 2020. Parmi eux, 18 ont enregistré une baisse sensible du nombre d'inscriptions de professionnels libéraux et 14 ont connu une hausse d'inscriptions à leurs actions dont 9 pour des actions uniquement ou quasi exclusivement non présentielles.

Ce mouvement a principalement profité aux sociétés commerciales qui ont particulièrement investi le format non présentiel et dont le chiffre d'affaires « Agence nationale du DPC » sur ce format a doublé entre 2017 et 2020, représentant 69 % des frais pédagogiques pris en charge par l'Agence en 2020 contre 37 % en 2017.

Les cahiers des professions

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux professionnels de santé représente 11 481 actions.

9 640 d'entre elles s'adressent aux professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **2,17** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence est composée à **67,4 %** d'actions présentielles, **16,6 %** d'actions mixtes et **16 %** d'actions non présentielles (graphique 1). Ces actions sont, comme de façon récurrente, à **88,8 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **70,2 %** des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(29,8 % pluri-professionnelles)**.

La première orientation prioritaire visant toutes les professions apparaît en 2e position du classement des orientations sélectionnées ; il s'agit de l'orientation **n°32** *« Amélioration de la prise en charge de la douleur »* **(5,2 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **43,8 %** des **9 640** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence, soit **4 221** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **11h49**. Celle des actions déployées s'élève à **10h50.**

11 481
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

9 640
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

4 221
ACTIONS DÉPLOYÉES

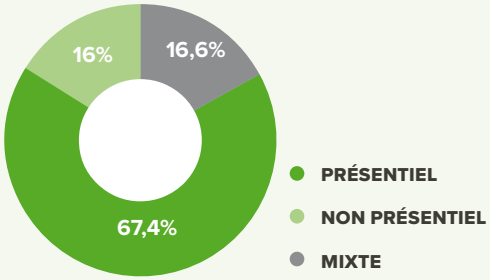

Graphique 1
9 640 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

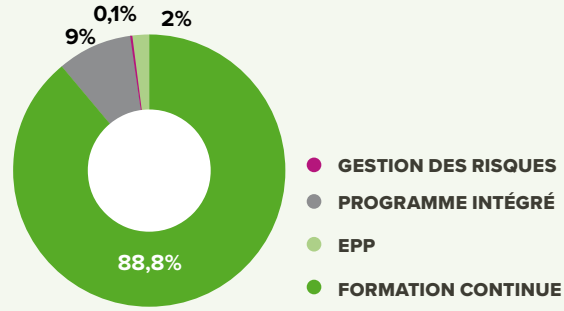

Graphique 2
9 640 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

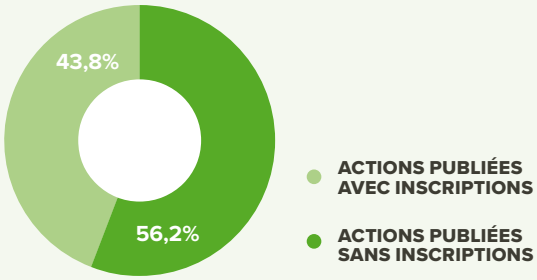

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ 2020

Au 31 décembre 2020, 146 677 professionnels de santé (33,3 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **235 916** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,61** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(63,9 %)** (graphique 4). Elles concernent **87,3 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **84,8 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **15,2 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°207 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **616** ODPC ayant enregistré des inscriptions de professionnels de santé en 2020, les 50 premiers concentrent **74,4 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

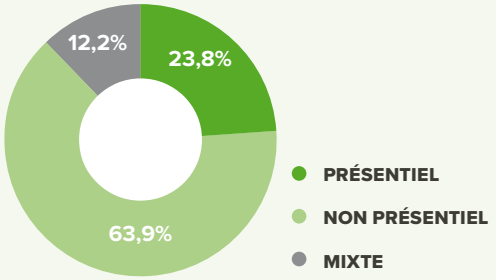

Graphique 4
235 916 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTION EN 2020

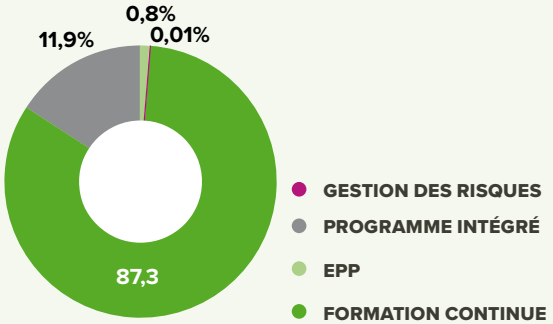

Graphique 5
235 916 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTION EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**235 916**	**100%**
N°207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques	**23 868**	**10,1%**
N°186 : Évaluations du besoin en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins	**21 501**	**9,1%**
N°103 : Démarche diagnostique en médecine générale	**16 416**	**7%**
N°189 : Soins infirmiers de la prise en charge des plaies	**10 990**	**4,7%**
N°14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)	**9 998**	**4,2%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

146 677
PROFESSIONNELS DE SANTÉ ENGAGÉS
235 916
INSCRIPTIONS
1,61
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

56,2 % des actions de DPC publiées en faveur des professionnels de santé libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

33,3 % des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

63,9 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **16 % des actions publiées** s'adressant aux professionnels de santé libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux biologistes représente 292 actions.

239 d'entre elles s'adressent aux biologistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **5,39** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des biologistes éligibles au financement de l'Agence est composée à **75,3 %** d'actions présentielles, **14,6 %** d'actions non présentielles et **10 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **89,1 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **15,9 %** des actions publiées s'adressant aux biologistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(84,1 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°12** *«Juste prescription des examens complémentaires »* est la plus référencée **(14,6 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **15,5 %** des 239 actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des biologistes éligibles au financement de l'Agence, soit **37** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux biologistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **13h55**. Celle des actions déployées s'élève à **08h20**.

292
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

239
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

37
ACTIONS DÉPLOYÉES

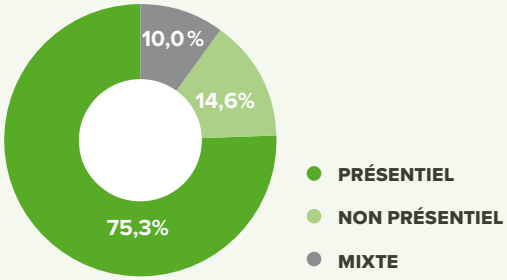

Graphique 1
239 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

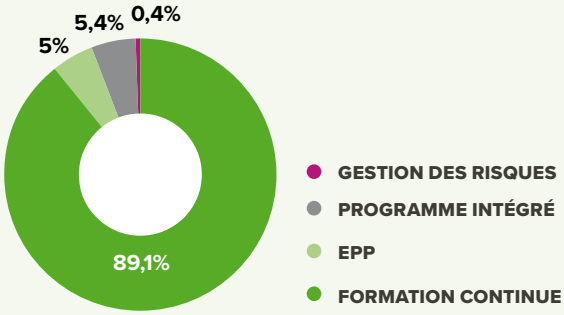

Graphique 2
239 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

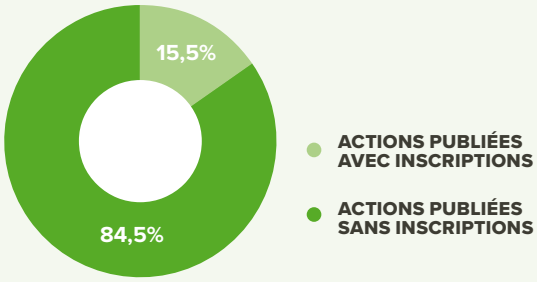

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES BIOLOGISTES 2020

Au 31 décembre 2020, 1 528 biologistes (33,9 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **1 722** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,13** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(90,6 %)** (graphique 4). Elles concernent à **98,3 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **12 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **88 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°12 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **25** ODPC ayant enregistré des inscriptions de biologistes en 2020, les 3 premiers concentrent **89 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

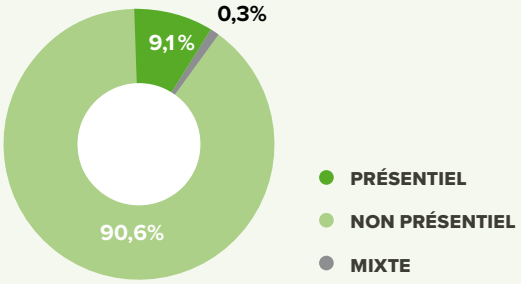

Graphique 4
1 722 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

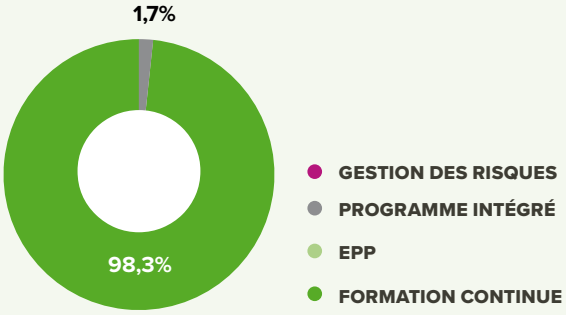

Graphique 5
1 722 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**1 722**	**100%**
N°12 : Juste prescription des examens complémentaires	**1 238**	**71,9%**
N°10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance	**352**	**20,4%**
N°7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins	**35**	**2,0%**
N°34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	**33**	**1,9%**
N°18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave	**14**	**0,8%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

1 528
BIOLOGISTES ENGAGÉS
1 722
INSCRIPTIONS
1,13
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

84,5 % des actions de DPC publiées en faveur des biologistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

33,9 % des biologistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

90,6 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **14,6 % des actions publiées** s'adressant aux biologistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux chirurgiens-dentistes représente 469 actions.

446 d'entre elles s'adressent aux chirurgiens-dentistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **1,2** action pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence est composée à **73,3 %** d'actions présentielles, **17,7 %** d'actions non présentielles et **9 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **95,7 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **41,9 %** des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(58,1 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°32** *« Amélioration de la prise en charge de la douleur »* est la plus référencée **(22,6 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **36,1 %** des **446** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence, soit **161** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux chirurgiens-dentistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **14h21**. Celle des actions déployées s'élève à **09h35**.

469
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

446
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

161
ACTIONS DÉPLOYÉES

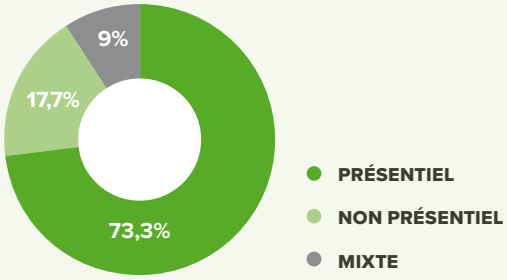

Graphique 1
446 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

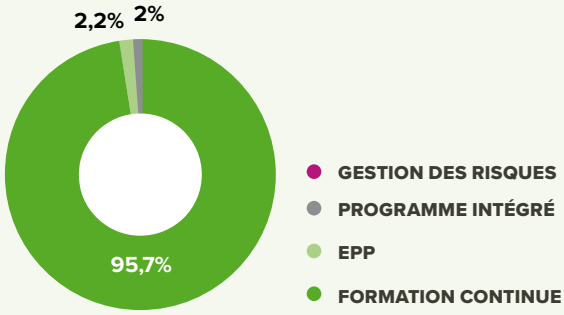

Graphique 2
446 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

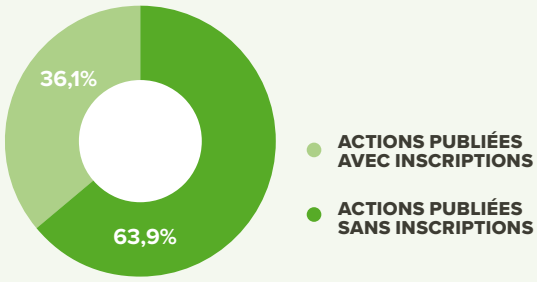

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES CHIRURGIENS-DENTISTES 2020

Au 31 décembre 2020, 6 861 chirurgiens-dentistes (18,4 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **10 216** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,49** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(70,3 %)** (graphique 4). Elles concernent à **87,7 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **78,6 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **21,4 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°154 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **52 ODPC** ayant enregistré des inscriptions de chirurgiens-dentistes en 2020, les 10 premiers concentrent **87,5 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

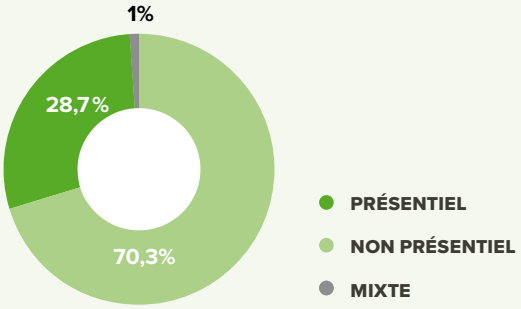

Graphique 4
10 216 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

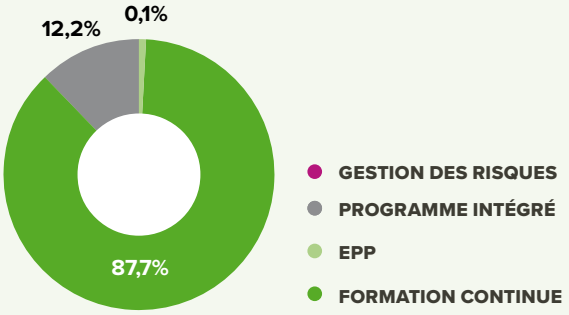

Graphique 5
10 216 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**10 216**	**100%**
N°154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice	**2 169**	**21,2%**
N°156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée	**1 441**	**14,1%**
N°159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires	**1 389**	**13,6%**
N°12 : Juste prescription des examens complémentaires	**1 160**	**11,4%**
N°155 : Traitement des édentations partielles et totales	**1 068**	**10,5%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

6 861
CHIRURGIENS-DENTISTES ENGAGÉS
10 216
INSCRIPTIONS
1,49
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

63,9 % des actions de DPC publiées en faveur des chirurgiens-dentistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

18,4 % des chirurgiens-dentistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

70,3 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **17,7 % des actions publiées** s'adressant aux chirurgiens-dentistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux infirmiers représente 3 879 actions.

2 860 d'entre elles s'adressent aux infirmiers libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **2,7** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des infirmiers éligibles au financement de l'Agence est composée à **76,3 %** d'actions présentielles, **15,1 %** d'actions non présentielles et **8,6 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **93,8 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **34,7 %** des actions publiées s'adressant aux infirmiers éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(65,3 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°32** *« Amélioration de la prise en charge de la douleur »* est la plus référencée **(7,9 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **25,7 %** des **2 860** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des infirmiers éligibles au financement de l'Agence, soit **735** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux infirmiers libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **13h50**.
Celle des actions déployées s'élève à **11h47**.

3 879
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

2 860
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

735
ACTIONS DÉPLOYÉES

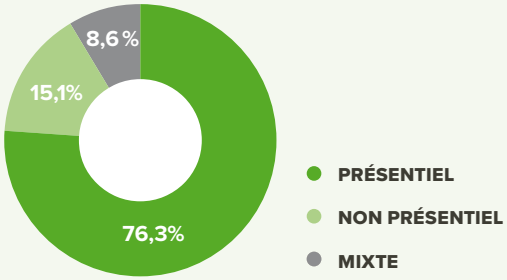

Graphique 1
2 860 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

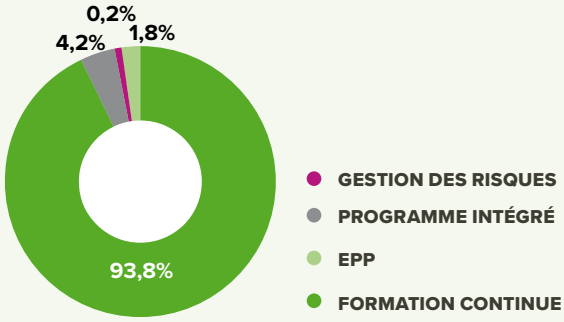

Graphique 2
2 860 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

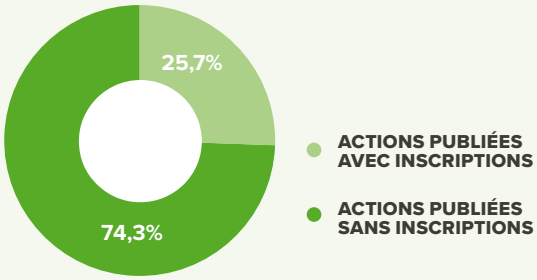

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES INFIRMIERS 2020

Au 31 décembre 2020, 50 779 infirmiers (39,7 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.

Ils ont effectué **75 224 inscriptions** sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,48** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(76,6 %)** (graphique 4). Elles concernent à **92,2 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **88,1 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **11,9 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°186 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **179** ODPC ayant enregistré des inscriptions d'infirmiers en 2020, les 25 premiers concentrent **92 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

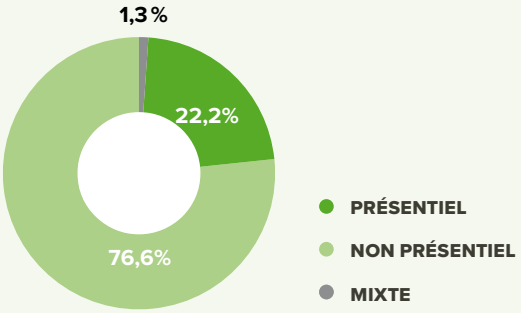

Graphique 4

75 224 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

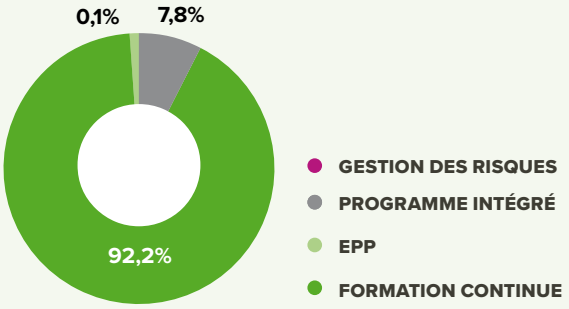

Graphique 5

75 224 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**75 224**	**100%**
N°186 : Évaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins	**21 501**	**28,6%**
N°189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies	**10 938**	**14,5%**
N°187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques	**7 055**	**9,4%**
N°188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion	**6 993**	**9,3%**
N°14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)	**6 010**	**8%**

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

50 779
INFIRMIERS ENGAGÉS

75 224
INSCRIPTIONS

1,48
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

74,3 % des actions de DPC publiées en faveur des infirmiers libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

39,7 % des infirmiers éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

76,6 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **15,1 % des actions publiées** s'adressant aux infirmiers libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes représente 2 360 actions.

2 178 d'entre elles s'adressent aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **3,1** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence est composée à **81,4 %** d'actions présentielles, **9,6 %** d'actions non présentielles et **9 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **97 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **51,6 %** des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(48,4 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°207** *« Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques »* est la plus référencée **(32,9 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **36,8 %** des **2 178** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence, soit **801** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **15h45**. Celle des actions déployées s'élève à **14h43**.

2 360
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

2 178
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

801
ACTIONS DÉPLOYÉES

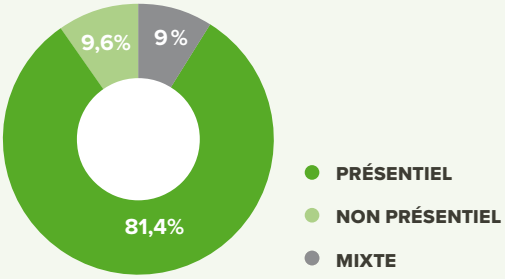

Graphique 1
2 178 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

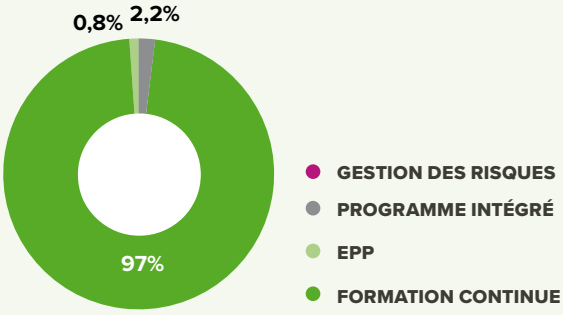

Graphique 2
2 178 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

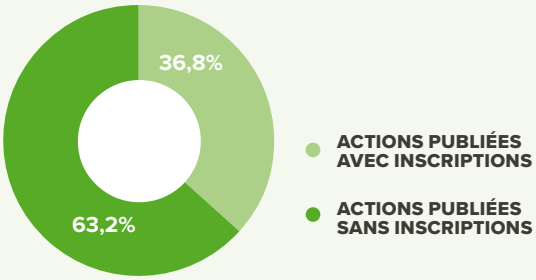

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

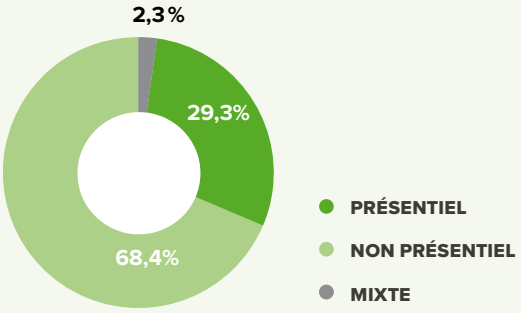

Graphique 4

35 126 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

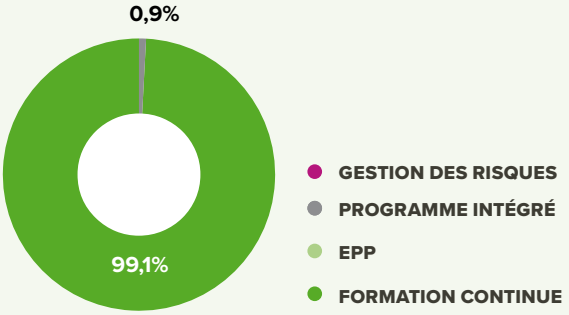

Graphique 5

35 126 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**35 126**	**100%**
N°207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculosquelettiques	**23 009**	**65,5%**
N°208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne	**3 278**	**9,3%**
N°211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique	**1 870**	**5,3%**
N°32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	**1 385**	**3,9%**
N°214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance	**1 236**	**3,5%**

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

ENGAGEMENT DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES 2020

Au 31 décembre 2020, 25 791 masseurs-kinésithérapeutes (36,5 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **35 126** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,36** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(68,4 %)** (graphique 4). Elles concernent à **99,1 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **91,3 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **8,7 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°207 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **169** ODPC ayant enregistré des inscriptions de masseurs en 2020, les 25 premiers concentrent **78,5 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

25 791
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES ENGAGÉS

35 126
INSCRIPTIONS

1,36
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

63,2 % des actions de DPC publiées en faveur des masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

36,5 % des masseurs-kinésithérapeutes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

68,4 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **9,6 % des actions publiées** s'adressant aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

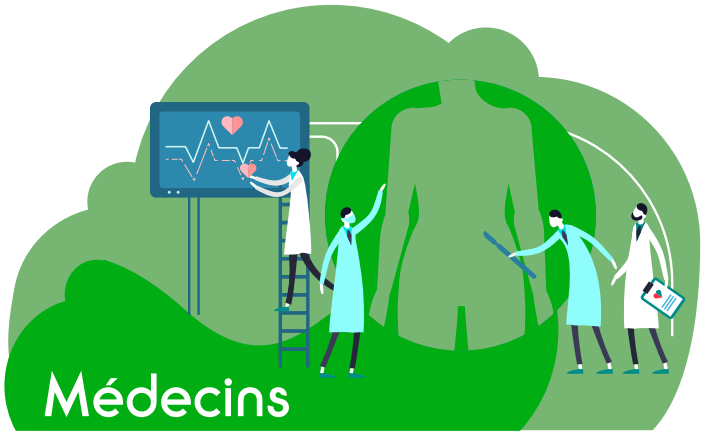

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux médecins représente 5 806 actions.

5 239 d'entre elles s'adressent aux médecins libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **4,1** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des médecins éligibles au financement de l'Agence est composée à **57,2 %** d'actions présentielles, **16,4 %** d'actions non présentielles et **26,4 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **82,3 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **63,6 %** des actions publiées s'adressant aux médecins éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(36,4 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°103** *« Démarche diagnostique en médecine générale »* est la plus référencée **(7,6 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **39 %** des **5 239** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des médecins éligibles au financement de l'Agence, soit **2 042** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux médecins libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **10h36**.
Celle des actions déployées s'élève à **8h49**.

5 806
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

5 239
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

2 042
ACTIONS DÉPLOYÉES

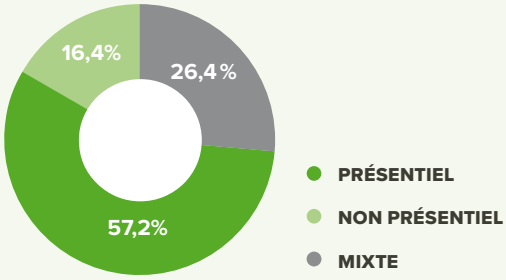

Graphique 1
5 239 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

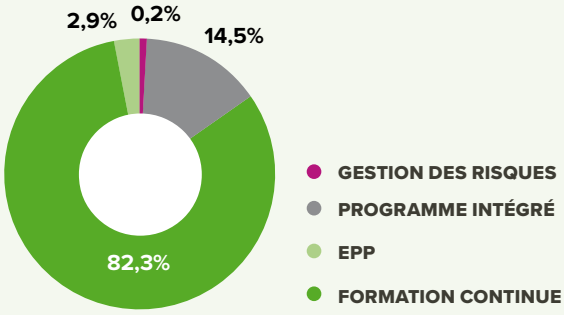

Graphique 2
5 239 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

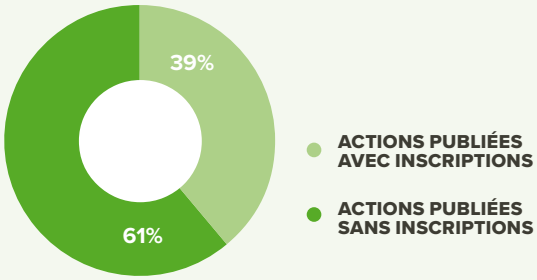

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES MÉDECINS 2020

Au 31 décembre 2020, 40 561 médecins (31,6 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC. Ils ont effectué **85 269** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **2,1** actions en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(55,2 %)** (graphique 4). Elles concernent à **78 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **87 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **13 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°103 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **292** ODPC ayant enregistré des inscriptions de médecins en 2020, les 50 premiers concentrent **85,5 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

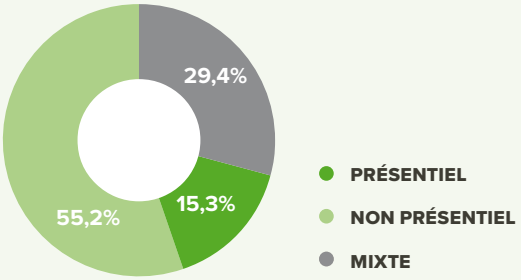

Graphique 4
85 269 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

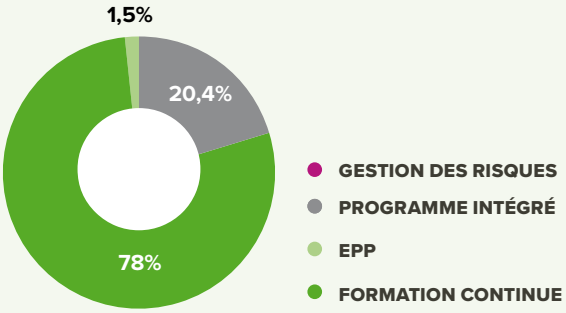

Graphique 5
85 269 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**85 269**	**100%**
N°103 : Démarche diagnostique en médecine générale	**15 744**	**18,5%**
N°34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	**4 840**	**5,7%**
N°32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	**4 640**	**5,4%**
N°96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique	**4 513**	**5,3%**
N°99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale	**4 308**	**5,1%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

40 561
MÉDECINS
85 269
INSCRIPTIONS
2,1
INSCRIPTIONS PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

61 % des actions de DPC publiées en faveur des médecins libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

31,6 % des médecins éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

55,2 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **16,4 % des actions publiées** s'adressant aux médecins libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux orthophonistes représente 1 007 actions.

927 d'entre elles s'adressent aux orthophonistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **4,3** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des orthophonistes éligibles au financement de l'Agence est composée à **87,5 %** d'actions présentielles, **4,9 %** d'actions non présentielles et **7,7 %** d'actions mixtes (graphique 1).
Ces actions sont à **95,9 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **48,2 %** des actions publiées s'adressant aux orthophonistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(51,8 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°29** *« Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) »* est la plus référencée **(28,5 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **35,1 %** des **927** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des orthophonistes éligibles au financement de l'Agence, soit **325** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthophonistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **17h42**.
Celle des actions déployées s'élève à **15h06**.

1 007
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

927
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

325
ACTIONS DÉPLOYÉES

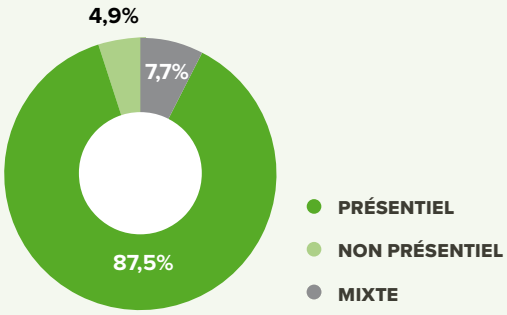

Graphique 1
927 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

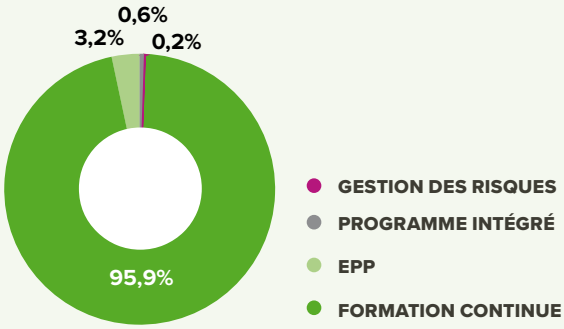

Graphique 2
927 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

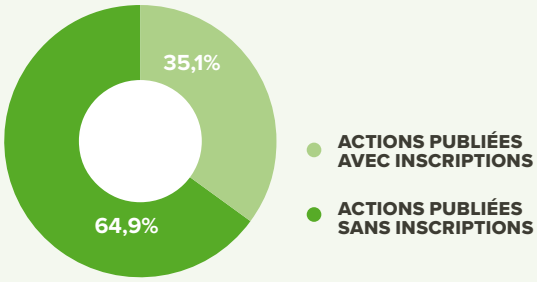

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES ORTHOPHONISTES 2020

Au 31 décembre 2020, 6 185 orthophonistes (29 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC. Ils ont effectué **6 470** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,05** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions présentielles **(78,6 %)** (graphique 4). Elles concernent à **93,7 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **94,7 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **5,3 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°216 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **80** ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthophonistes en 2020, les 25 premiers concentrent **78,3 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

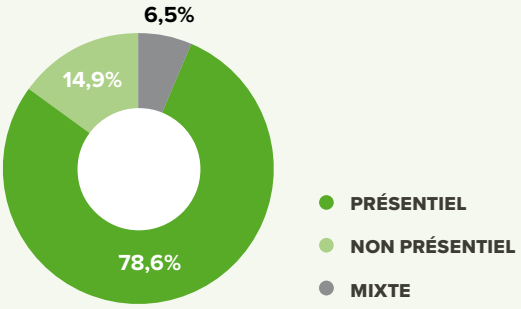

Graphique 4

6 470 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

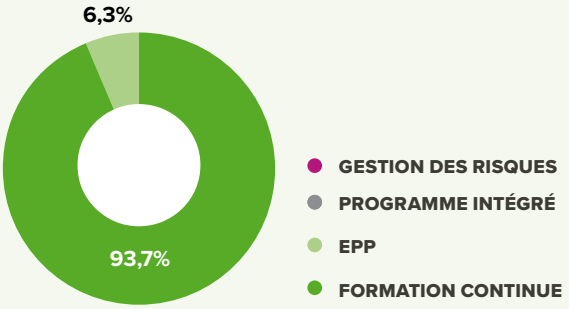

Graphique 5

6 470 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**6 470**	**100%**
N°216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL	**2 157**	**33,3%**
N°29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA)	**2 099**	**32,4%**
N°217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives	**1 225**	**18,9%**
N°16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles	**402**	**6,2%**
N°37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap	**375**	**5,8%**

Tableau 1

TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

6 185
ORTHOPHONISTES

6 470
INSCRIPTIONS

1,05
INSCRIPTION PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

64,9 % des actions de DPC publiées en faveur des orthophonistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

29 % des orthophonistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

14,9% des inscriptions portent sur des actions mono-professionnelles alors que ce format ne représente que **4,9 % des actions publiées** s'adressant aux orthophonistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

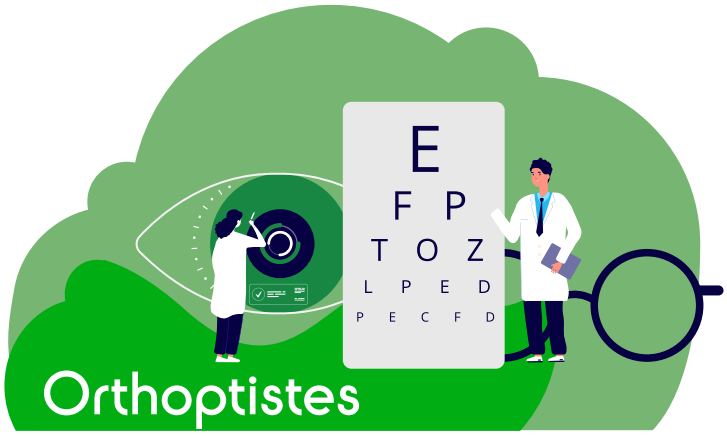

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux orthoptistes représente 296 actions.

263 d'entre elles s'adressent aux orthoptistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **8,1** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des orthoptistes éligibles au financement de l'Agence est composée à **90,5 %** d'actions présentielles, **3,8 %** d'actions non présentielles et **5,7 %** d'actions mixtes (graphique 1).
Ces actions sont à **96,6 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **17,9 %** des actions publiées s'adressant aux orthoptistes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(82,1 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°29** *« Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) »* est la plus référencée **(20,5 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **19,8 %** des **263** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des orthoptistes éligibles au financement de l'Agence, soit **52** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux orthoptistes libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **18h33**.
Celle des actions déployées s'élève à **13h**.

296
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

263
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

52
ACTIONS DÉPLOYÉES

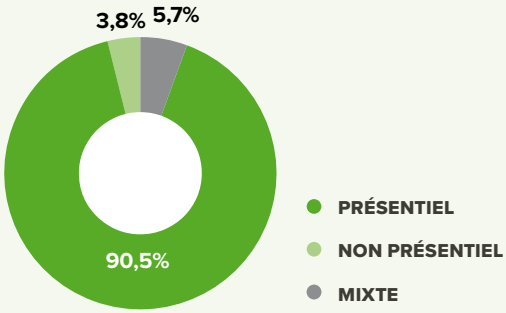

Graphique 1
263 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

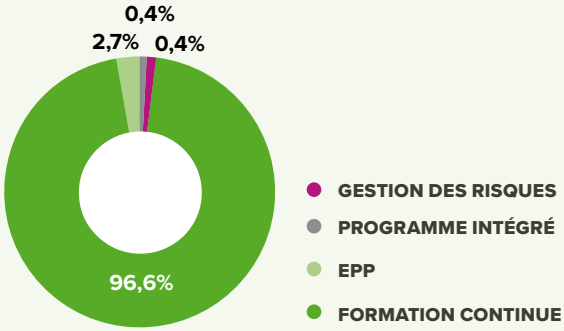

Graphique 2
263 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

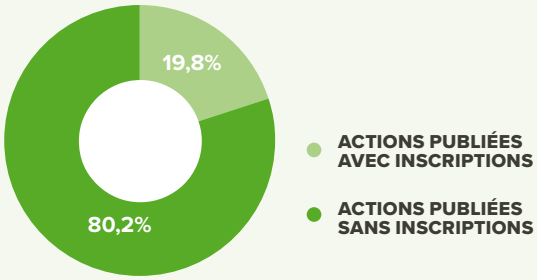

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES ORTHOPTISTES 2020

Au 31 décembre 2020, 771 orthoptistes (24,7 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **791** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,03** action en 2020.

Les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions présentielles **(95,6 %)** (graphique 4).
La totalité des inscriptions concerne des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **89 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **11 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°29 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **14** ODPC ayant enregistré des inscriptions d'orthoptistes en 2020, les 3 premiers concentrent **86,6 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

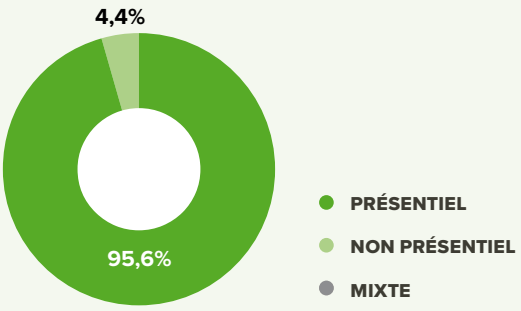

Graphique 4
791 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

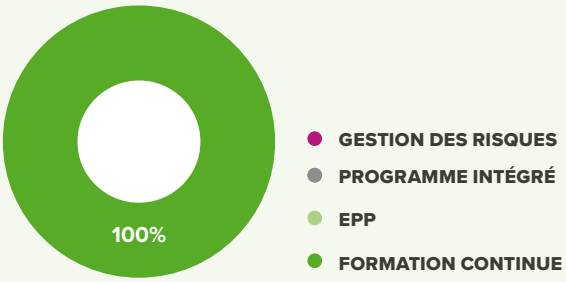

Graphique 5
791 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**791**	**100%**
N°29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA)	**258**	**32,6%**
N°218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique	**232**	**29,3%**
N°37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap	**184**	**23,3%**
N°35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé	**78**	**9,9%**
N°123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie	**28**	**3,5%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

771
ORTHOPTISTES
791
INSCRIPTIONS
1,03
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

80,2 % des actions de DPC publiées en faveur des orthoptistes libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

24,7 % des orthoptistes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

100 % des inscriptions concernent des actions de formation continue.

95,6 % des inscriptions portent sur des actions présentielles malgré la crise sanitaire.

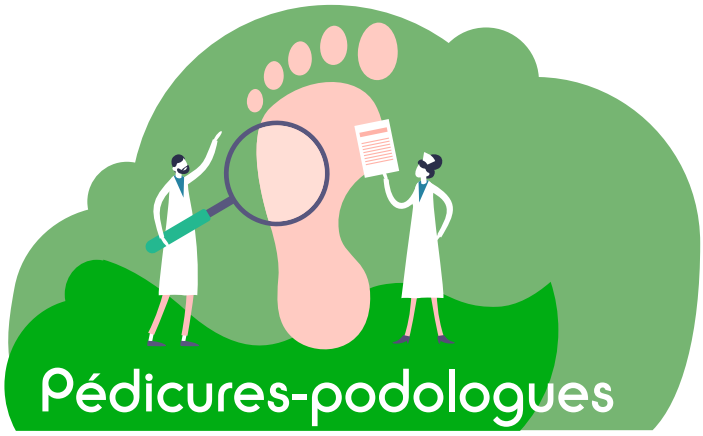

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux pédicures-podologues représente 554 actions.

520 d'entre elles s'adressent aux pédicures-podologues libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **3,8** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence est composée à **78,8 %** d'actions présentielles, **11 %** d'actions non présentielles et **10,2 %** d'actions mixtes (graphique 1). Ces actions sont à **97,3 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **27,7 %** des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(72,3 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°219** *« Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic »* s'adressant aux pédicures-podologues est la plus référencée **(21,9 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **37,1 %** des **520** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence, soit **193** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pédicures-podologues libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **16h02**.
Celle des actions déployées s'élève à **13h27**.

554
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

520
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

193
ACTIONS DÉPLOYÉES

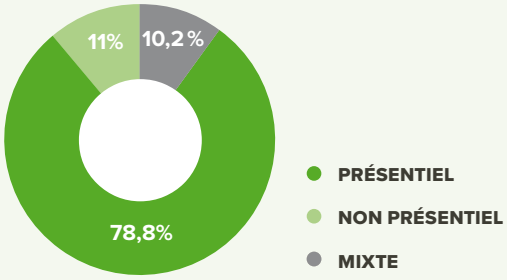

Graphique 1
520 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

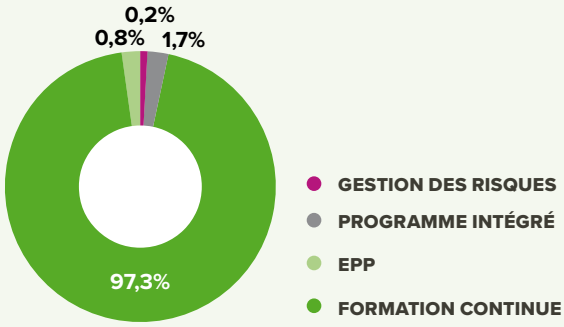

Graphique 2
520 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

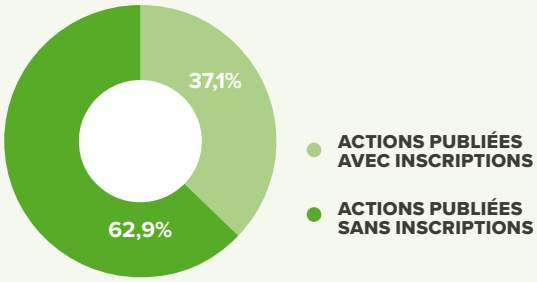

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES PÉDICURES-PODOLOGUES 2020

Au 31 décembre 2020, 4 416 pédicures-podologues (32 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC.
Ils ont effectué **8 370** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,9** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(76 %)** (graphique 4). Elles concernent à **92,5 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **66,9 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **33,1 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°219 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **58** ODPC ayant enregistré des inscriptions de pédicures-podologues en 2020, les 10 premiers concentrent **86,9 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

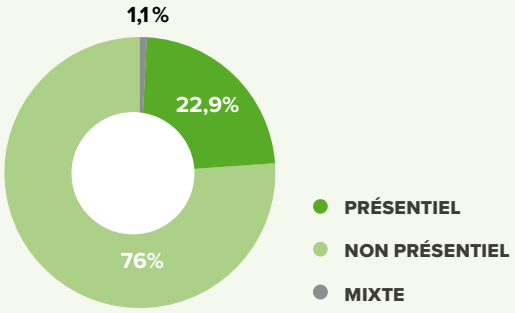

Graphique 4
8 370 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

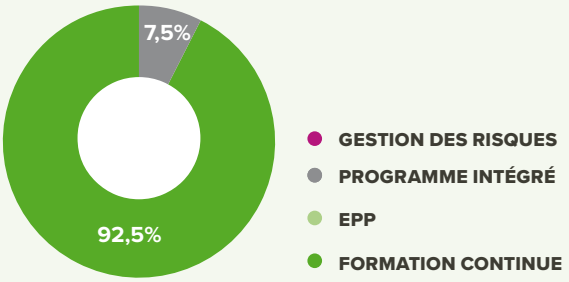

Graphique 5
8 370 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**8 370**	**100%**
N°219 : Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic	**2 960**	**35,4%**
N°220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation	**1 234**	**14,7%**
N°221 : Prescriptions en pédicurie-podologie	**744**	**8,9%**
N°26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte	**738**	**8,8%**
N°14 : Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)	**629**	**7,5%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

4 416
PÉDICURES-PODOLOGUES
8 370
INSCRIPTIONS
1,9
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

62,9 % des actions de DPC publiées en faveur des pédicures-podologues libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

32 % des pédicures-podologues éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

76 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **11 % des actions publiées** s'adressant aux pédicures-podologues libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

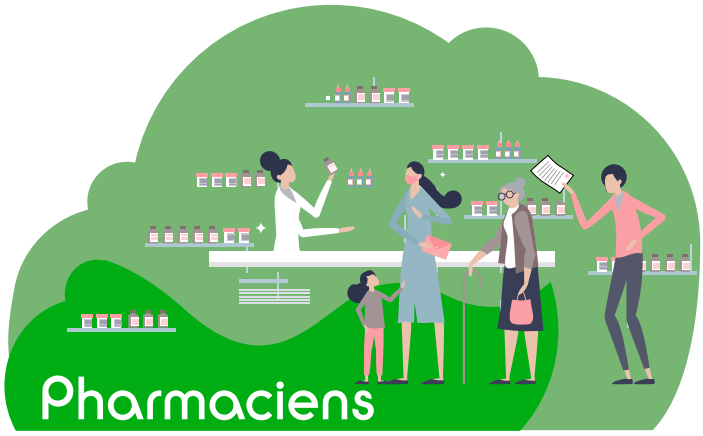

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux pharmaciens représente 1 456 actions.

1 214 d'entre elles s'adressent aux pharmaciens libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, soit **4,6** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des pharmaciens éligibles au financement de l'Agence est composée à **66,8 %** d'actions présentielles, **17,9 %** d'actions non présentielles et **15,3 %** d'actions mixtes (graphique 1).
Ces actions sont à **91,7 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **27,8 %** des actions publiées s'adressant aux pharmaciens éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles **(72,2 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°9** *« Bon usage des médicaments »* est la plus référencée (**15,9 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **29,7 %** des **1 214** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des pharmaciens éligibles au financement de l'Agence, soit **360** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux pharmaciens libéraux et salariés des centres de santé conventionnés est de **11h18**. Celle des actions déployées s'élève à **07h55**.

1 456
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

1 214
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

360
ACTIONS DÉPLOYÉES

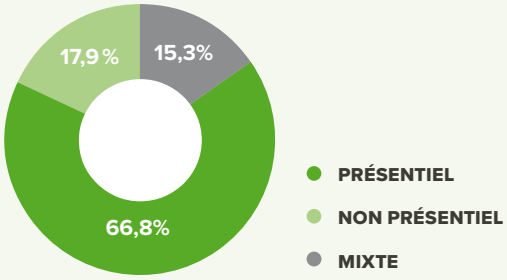

Graphique 1
1 214 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

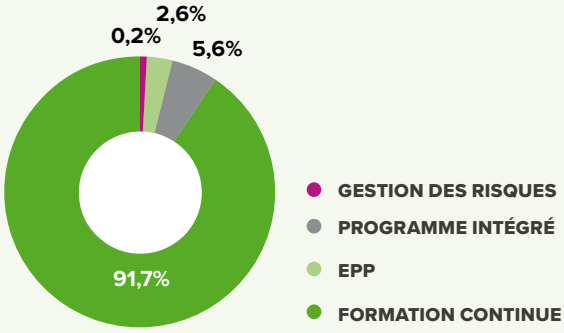

Graphique 2
1 214 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

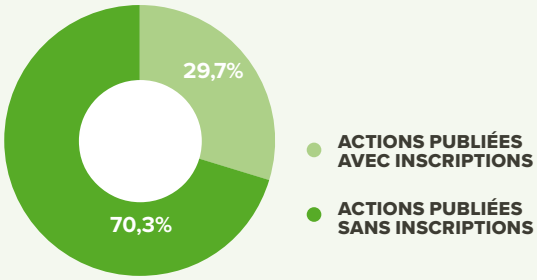

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES PHARMACIENS 2020

Au 31 décembre 2020, 7 749 pharmaciens (28,8 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrits à des actions de DPC. Ils ont effectué **10 009** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrites en moyenne à **1,3** action en 2020.

En raison notamment de la crise sanitaire et des périodes de confinement instaurées au cours de l'année 2020, les inscriptions ont été effectuées majoritairement sur des actions non présentielles **(49,6 %)** (graphique 4). Elles concernent à **73,3 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **57,9 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **42,1 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°10 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **93** ODPC ayant enregistré des inscriptions de pharmaciens en 2020, les 10 premiers concentrent **69,8 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

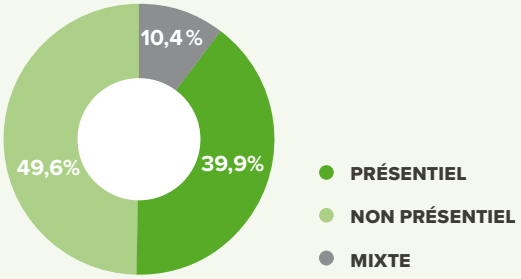

Graphique 4
10 009 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

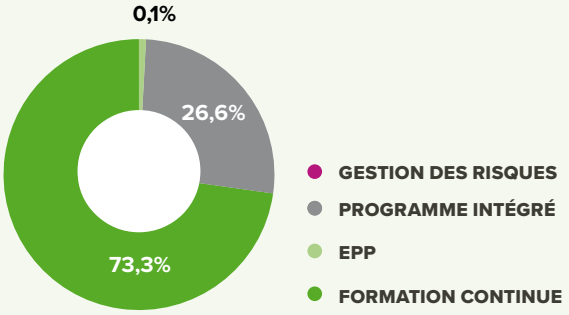

Graphique 5
10 009 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**10 009**	**100%**
N°10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance	**3 177**	**31,7%**
N°9 : Bon usage des médicaments	**1 736**	**17,3%**
N°3 : Promotion de la vaccination	**1 026**	**10,3%**
N°26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte	**823**	**8,2%**
N°34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, méno-pause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	**492**	**4,9%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

7 749
PHARMACIENS
10 009
INSCRIPTIONS
1,29
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL

À RETENIR

70,3 % des actions de DPC publiées en faveur des pharmaciens libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

28,8 % des pharmaciens éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

49,6 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **17,9 % des actions publiées** s'adressant aux pharmaciens libéraux ou salariés des centres de santé conventionnés.

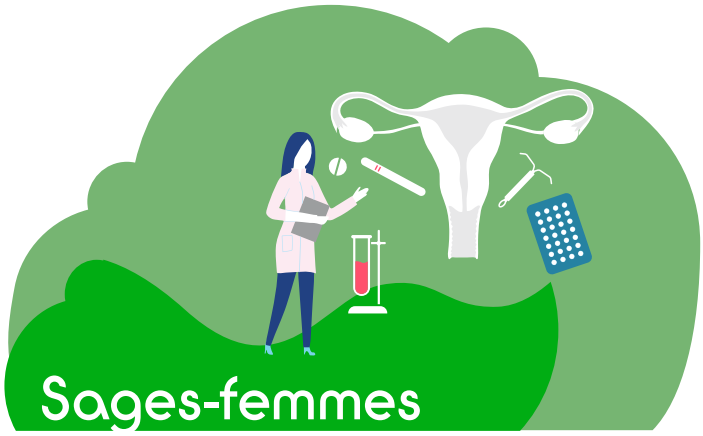

OFFRE DE DPC 2020

En 2020, l'offre de DPC s'adressant aux sages-femmes représente 1 022 actions.

895 d'entre elles s'adressent aux sages-femmes libérales et salariées des centres de santé conventionnés, soit **11,7** actions pour 100 professionnels de santé.

Cette offre de DPC en faveur des sages-femmes éligibles au financement de l'Agence est composée à **74,1 %** d'actions présentielles, **17,7 %** d'actions mixtes et **8,3 %** d'actions non présentielles (graphique 1). Ces actions sont à **92 %** des actions de formation continue (graphique 2).

En 2020, **13,1 %** des actions publiées s'adressant aux sages-femmes éligibles au financement de l'Agence sont mono-professionnelles (**86,9 % pluri-professionnelles)**.

L'orientation prioritaire **n°34** *« Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) »* est la plus référencée **(16,4 % des actions publiées)**.

Une part importante de l'offre disponible ne trouve pas son public : seulement **22,3 %** des **895** actions éligibles comptabilisent au moins une inscription de la part des sages-femmes éligibles au financement de l'Agence, soit **200** actions (graphique 3).

La durée moyenne des actions publiées s'adressant aux sages-femmes libérales et salariées des centres de santé conventionnés est de **15h40**. Celle des actions déployées s'élève à **14h46**.

1 022
ACTIONS PUBLIÉES
SUR LE SITE DE L'AGENCE

895
ACTIONS ÉLIGIBLES
AU FINANCEMENT DE L'AGENCE

200
ACTIONS DÉPLOYÉES

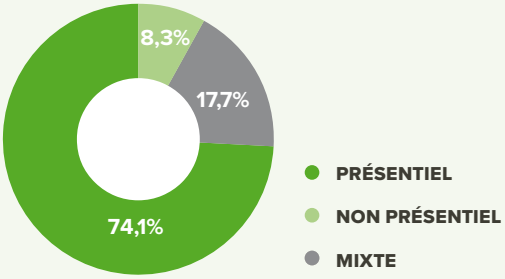

Graphique 1
895 ACTIONS PUBLIÉES PAR FORMAT EN 2020

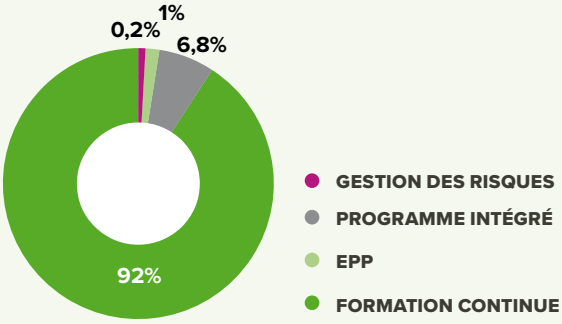

Graphique 2
895 ACTIONS PUBLIÉES PAR TYPE EN 2020

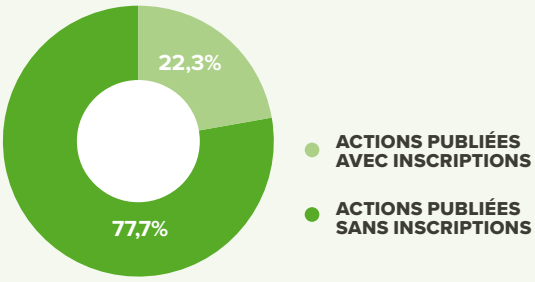

Graphique 3
ACTIONS DÉPLOYÉES

ENGAGEMENT DES SAGES-FEMMES 2020

Au 31 décembre 2020, 2 036 sages-femmes (27,5 % de la population éligible au financement de l'Agence) se sont inscrites à des actions de DPC. Elles ont effectué **2 719** inscriptions sur le site de l'Agence et ainsi se sont inscrits en moyenne à **1,34** action en 2020.

Les inscriptions ont été effectuées essentiellement sur des actions présentielles **(48,5 %)** (graphique 4). Elles concernent à **98,5 %** des actions de formation continue (graphique 5).

En 2020, **34,4 %** des inscriptions effectuées concernent des actions mono-professionnelles et **65,6 %** des actions pluri-professionnelles.

C'est l'orientation prioritaire n°34 qui a concentré le plus grand nombre d'inscriptions en 2020 (tableau 1).

Sur les **72** ODPC ayant enregistré des inscriptions de sages-femmes en 2020, les 10 premiers concentrent **84,6 %** des montants engagés au titre de la prise en charge des frais pédagogiques.

2 036
SAGES-FEMMES
2 719
INSCRIPTIONS
1,34
INSCRIPTION
PAR PROFESSIONNEL

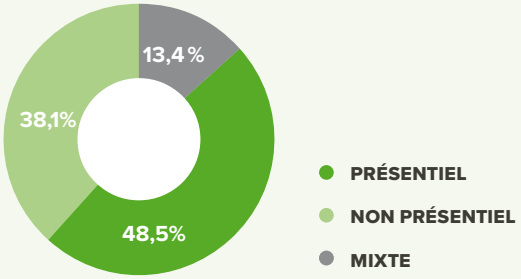

Graphique 4
2 719 INSCRIPTIONS PAR FORMAT D'ACTIONS EN 2020

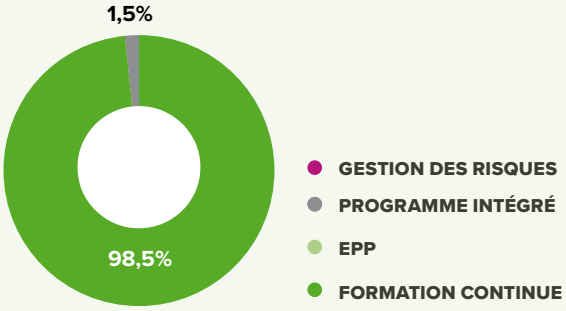

Graphique 5
2 719 INSCRIPTIONS PAR TYPOLOGIE D'ACTIONS EN 2020

Orientations	Nombre d'inscriptions	% d'inscriptions
Total	**2 719**	**100%**
N°34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, méno-pause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)	**1 747**	**64,3%**
N°163 : Sorties précoces de maternité	**241**	**8,9%**
N°162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né	**178**	**6,5%**
N°165 : Rééducation périnéale fonctionnelle	**157**	**5,8%**
N°32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur	**84**	**3,1%**

Tableau 1
TOP 5 DES ORIENTATIONS SOLLICITÉES

À RETENIR

77,7 % des actions de DPC publiées en faveur des sages-femmes libérales ou salariées des centres de santé conventionnés n'ont pas été déployées.

27,5 % des sages-femmes éligibles au financement de l'Agence ont suivi au moins une action de DPC en 2020.

38,1 % des inscriptions portent sur des actions non présentielles alors que ce format ne représente que **8,3 % des actions publiées** s'adressant aux sages-femmes libérales ou salariées des centres de santé conventionnés.

À RETENIR
SUR L'ANNÉE 2020

Pour toutes les professions et tous les modes d'exercice

Au 31 décembre 2020, **2 553** organismes sont habilités à proposer des actions de DPC, soit **5,5 %** de plus qu'en 2019.

Parmi les organismes enregistrés, **43,2 %** ont au moins une action publiée par l'Agence au titre du DPC 2020 (54,5 % en 2019).

Parmi les **15 535** actions déposées au cours de l'exercice 2020, **12 118** d'entre elles ont fait l'objet d'une publication sur le site www.agencedpc.fr (78 %) suite au contrôle de conformité mis en œuvre avant publication.

3 417 actions déposées n'ont jamais été publiées sur le site :

- **996** d'entre elles ont été rejetées lors du contrôle qualité de 1er niveau ;
- **1 842** ont fait l'objet d'échanges avec les organismes mais, faute de retour de leur part, ont été suspendues ;
- **579** actions ont été retirées par les ODPC avant même leur examen par le service du contrôle qualité de 1er niveau ;

Au 31 décembre 2020, sur ces 12 118 actions publiées, seulement 11 481 actions le sont encore à la suite des contrôles effectués par les services de l'Agence (notamment la mise en œuvre de la procédure de retrait d'enregistrement) et des avis défavorables posés par les CSI ainsi que des retraits effectués directement par les organismes (voir page 48).

637 actions ont été dépubliées du site :

- **441** actions ont été désactivées à la suite d'un avis défavorable de leur évaluation par les CSI ou à la suite du retrait de l'enregistrement des organismes ;
- **196** actions publiées ont été supprimées de la base directement par les organismes.

La répartition par typologie des actions publiées sur le site fin 2020 est la suivante :

- **88,9 %** d'actions de formation continue **(91 % un an plus tôt)** ;
- **3,0 %** d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) **(2,9 %)** ;
- **0,3 %** d'actions de gestion des risques (GDR) **(0,3 %)** ;
- **7,8 %** de programmes dits « intégrés » (programmes qui combinent plusieurs activités au sein d'une même thématique) **(5,8 %)**.

L'offre reste donc très majoritairement une offre de formation continue ce qui peut rendre impossible pour certaines professions la mise en œuvre de leur obligation de DPC, aucune offre d'EPP ou de GDR ne leur étant proposée.

Au 31 décembre 2020, 883 actions ont été évaluées par les CSI et ont fait l'objet d'une notification aux organismes, soit 65,1 % de moins qu'en 2019.

Cette baisse des évaluations tient à l'impossibilité pour les commissions de se réunir pendant la période de confinement mis en place au début de la crise sanitaire. Les réunions des CSI se sont ainsi interrompues de mars à septembre.

Enfin, au cours de l'année 2020, 8 actions ont été publiées par les 8 ODPC retenus dans le cadre de l'appel à projets « DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonnée en santé ».

Pour les seules professions éligibles au financement de l'Agence

Le nombre de comptes ouverts par des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC a augmenté de 7 % sur un an.

Au 31 décembre 2020, il s'établit à 397 436 : 88,5 % de ces comptes comptabilisent au moins une inscription depuis 2013.

Par ailleurs, depuis juillet 2020, les professionnels non éligibles au financement de l'Agence sont appelés à ouvrir un compte afin de créer leur document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à leur autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale. Toutes professions confondues, plus de **65 000 comptes** avaient été ouverts au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, 146 677 professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence se sont inscrits à au moins une action de DPC 2020, soit une baisse de 17,7 % sur un an. La baisse a commencé mi-mars et s'est poursuivie jusqu'au mois d'août. Un rebond a toutefois été constaté au mois de septembre qui affiche le nombre de professionnels de santé engagés le plus élevé de l'année 2020.

Le DPC des professionnels de santé a, en effet, été fortement affecté par la crise sanitaire à partir de mars :

- Plusieurs professions de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens) ont été mobilisées dans la lutte contre le COVID-19 ;
- Malgré la possibilité ouverte par l'Agence de les transformer en classes virtuelles, de nombreuses sessions présentielles ont été suspendues lors des périodes de confinement de la population instaurées par le gouvernement.

La baisse aurait été encore plus importante si d'autres professions (chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes) ne s'étaient pas inscrites à des actions de DPC en format non présentiel notamment pendant la fermeture temporaire de leurs cabinets.

Au 31 décembre 2020, 235 916 inscriptions ont été effectuées sur le site dédié, soit une baisse de 9,7 % par rapport à 2019. Elles diminuent moins rapidement que le nombre de professionnels de santé inscrits, car un professionnel s'est inscrit en moyenne à 1,61 action de DPC 2020 alors qu'il s'était inscrit à 1,47 action en 2019.

2020 se distingue par l'ouverture des inscriptions aux 8 actions sélectionnées en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé ». Cependant, la crise sanitaire en a limité le déploiement ; seules 77 inscriptions sont comptabilisées fin décembre pour ces actions essentiellement proposées en format présentiel.

Consolidation non exhaustive de l'engagement 2020
des professionnels de santé concernés par l'obligation de DPC

Profession	Professionnels de santé engagés	Montants associés	Montants en %
Toutes professions confondues	450 601	239 969 484 €	100%
Biologiste	**1 528**	**578 394 €**	**0,2%**
Chirurgien-dentiste	**6 862**	**6 160 077 €**	**2,6%**
Médecin	**42 315**	**73 859 923 €**	**30,8%**
Pharmacien	**7 749**	**6 774 985 €**	**2,8%**
Sage-femme	**9 847**	**3 852 288 €**	**1,6%**
Paramédicaux	382 043	148 668 676 €	62%
Aide-soignant	88 960	24 862 023 €	10,4%
Assistant dentaire	0	- €	0%
Audioprothésiste	0	- €	0%
Auxiliaire de puériculture	12 172	2 589 950 €	1,1%
Diététicien	1 940	579 726 €	0,2%
Épithésiste	0	- €	0%
Ergothérapeute	2 026	712 086 €	0,3%
Infirmier	**216 393**	**83 774 931 €**	**34,9%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	8 788	1 799 931 €	0,8%
Masseur-kinésithérapeute	**29 140**	**21 393 770 €**	**8,9%**
Oculariste	0	- €	0%
Opticien-lunetier	0	- €	0%
Orthésiste	0	- €	0%
Orthopédiste-orthésiste	0	**- €**	0%
Orthophoniste	**6 805**	**4 995 351 €**	**2,1%**
Orthoprothésiste	0	- €	**0%**
Orthoptiste	**917**	**818 207 €**	**0,3%**
Pédicure-podologue	**4 492**	**3 674 194 €**	**1,5%**
Physicien médical	0	- €	0%
Podo-orthésiste	0	- €	0%
Préparateur en pharmacie	2 975	1 254 679 €	0,5%
Prothésiste	0	- €	0%
Psychomotricien	1 956	583 924 €	0,2%
Technicien de laboratoire médical	5 479	1 629 904 €	0,7%

Source : Agence nationale du DPC, ANFH et Service de Santé des Armées (uniquement nombre de professionnels de santé engagés).

Dans le cadre de sa mission de pilotage global du dispositif de DPC, l'Agence a demandé aux opérateurs de compétence (OPCO), avec lesquels elle a signé une convention pour le DPC des médecins salariés, de lui adresser les données relatives au nombre de professionnels toutes professions confondues, engagés en 2020 dans des actions de DPC.

Certains organismes n'ont pas été en capacité de fournir l'intégralité des informations. Le tableau de consolidation ci-dessus n'est donc pas exhaustif.

Le Service de Santé des Armées nous a adressé un bilan des actions organisées par le service central. Ainsi les professionnels de santé du Service de Santé des Armées formés dans le cadre du DPC ont été intégrés dans le tableau.

ORGANISMES DE DPC (ODPC)

Enregistrement des ODPC

Depuis la création de l'Agence (septembre 2016), 3 358 demandes d'enregistrement lui ont été soumises dont 248 en 2020, soit 8,1 % de plus qu'en 2019.

Les organismes sont évalués sur la base de critères de qualité tels que la présence en leur sein d'un conseil scientifique garant de la validité du contenu scientifique des actions, la qualification des concepteurs des actions et des intervenants, la politique de gestion des conflits d'intérêts, etc.[1] Pour les organismes déjà enregistrés, l'Agence met en œuvre des procédures de contrôle prévues par le Code de la santé publique qui peuvent entraîner le retrait de l'enregistrement.

Les motifs de retrait sont les suivants :

- Non-respect par l'organisme des critères qualité définis par l'arrêté du 14 septembre 2016 (cf. note de bas de page) qui avaient conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial ;
- Évaluation défavorable sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les commissions scientifiques indépendantes (CSI) ;
- Fraude avérée ;
- Demande de l'organisme.

Depuis fin 2019, 9 organismes, dont 6 en 2020, ont fait l'objet d'un retrait d'enregistrement dans le cadre de ces procédures : 2 au titre de l'évaluation défavorable de la majorité de leurs actions par les CSI et 7 au titre des deux autres motifs (fraude ou non-respect des critères qualité des ODPC).

Par ailleurs, 20 organismes de DPC intégrant des conseils nationaux professionnels (CNP) ont demandé à mettre fin à leur enregistrement auprès de l'Agence, les deux activités étant réglementairement incompatibles.

Globalement, le nombre d'organismes désenregistrés s'établit donc à 29 à fin décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC s'élève à 2 553, soit 5,5 % de plus qu'en 2019.

Profession

Chacune des professions soumises à l'obligation de DPC dispose d'au moins deux ODPC habilités à proposer des actions en leur faveur. Plus des trois quarts des organismes sont en capacité d'élaborer des actions de DPC à l'attention des infirmiers.

Profession	ODPC enregistrés	% ODPC enregistrés
Toutes professions confondues	**2 553**	**100 %**
Biologiste	**618**	**24,2 %**
Chirurgien-dentiste	**478**	**18,7 %**
Médecin	**1 507**	**59 %**
Pharmacien	**977**	**38,3 %**
Sage-femme	**767**	**30 %**
Paramédicaux	2 368	92,8 %
Aide-soignant	1 697	66,5 %
Assistant dentaire	2	0,1 %
Audioprothésiste	364	14,3 %
Auxiliaire de puériculture	1 081	42,3 %
Diététicien	1 112	43,6 %
Épithésiste	305	11,9 %
Ergothérapeute	1 179	46,2 %
Infirmier	**1 964**	**76,9 %**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	714	28 %
Masseur-kinésithérapeute	**1 382**	**54,1 %**
Oculariste	215	8,4 %
Opticien-lunetier	360	14,1 %
Orthophoniste	**1 030**	**40,3 %**
Orthoprothésiste	381	14,9 %
Orthoptiste	**552**	**21,6 %**
Orthopédiste-orthésiste	379	14,8 %
Orthésiste	358	14 %
Physicien médical	2	0,1 %
Podo-orthésiste	434	17 %
Prothésiste	364	14,3 %
Préparateur en pharmacie	1 002	39,2 %
Psychomotricien	1 062	41,6 %
Pédicure-podologue	**641**	**25,1 %**
Technicien de laboratoire médical	632	24,8 %

[1] L'arrêté du 14 septembre 2016 définit les critères d'enregistrement des organismes ou structures qui souhaitent présenter des actions de développement professionnel continu auprès de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu ainsi que la composition du dossier de présentation des actions.

Statut juridique

32,4 % des ODPC enregistrés sont des associations loi 1901, 26 % des sociétés commerciales et 11,4 % des établissements de santé publics. Cette répartition est comparable à celle observée en 2019.

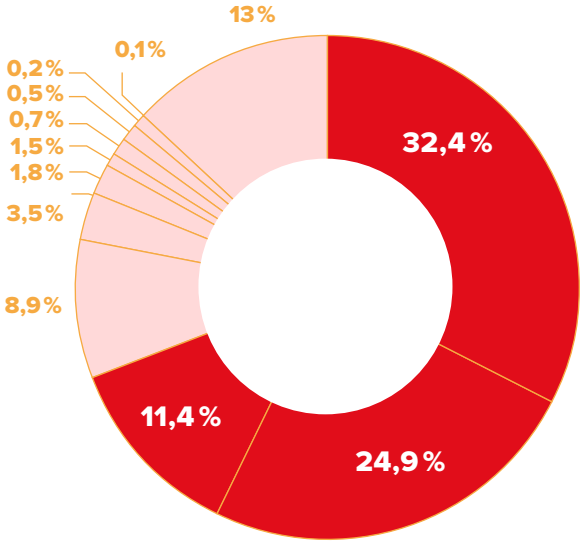

32,4 %	Association loi 1901
26 %	Société commerciale
11,4 %	Etablissement de santé public
8,9 %	Travailleur indépendant
3,5 %	Etablissement de santé privé
1,8 %	Etablissement public, notamment établissement à caractère scientifique culturel et professionnel
1,5 %	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif
0,7 %	Société civile
0,5 %	Groupement d'intérêt économique
0,2 %	Etablissement médico-social public
0,1 %	Organisme de droit étranger
13 %	Autre

Près de la moitié des organismes enregistrés a déposé au moins une action au titre du DPC 2020 (59,6 % en 2019).

Les actions de 43,2 % d'entre eux ont été publiées par l'Agence (54,5 % un an plus tôt).

28,5 % des ODPC enregistrés ayant déposé des actions ont vu au moins une de leurs actions rejetée.

3 358
Demandes d'enregistrements

2 553
ODPC enregistrés

1 248
ODPC ayant déposé des actions 2020

1 103
ODPC ayant des actions 2020 publiées par l'Agence

OFFRE DE DPC

Actions déposées

Au 31 décembre 2020, 15 535 actions ont été déposées par les organismes enregistrés auprès de l'Agence, soit 13,7 % de moins qu'en 2019 (18 006 actions en 2019).

Les actions déposées s'adressent majoritairement aux médecins (49,7 %), aux infirmiers (35,2 %) et aux masseurs-kinésithérapeutes (20,5 %).

Profession	Nombre d'actions déposées	% Nombre d'actions déposées	Nombre d'ODPC afférents
Toutes professions confondues	**15 535**	**100 %**	**1 248**
Biologiste	**524**	**3,4%**	**123**
Chirurgien-dentiste	**656**	**4,2%**	**154**
Médecin	**7 724**	**49,7%**	**682**
Pharmacien	**2 088**	**13,4%**	**347**
Sage-femme	**1 442**	**9,3%**	**287**
Paramédicaux	9 524	61,3%	1 033
Aide-soignant	2 318	14,9%	483
Assistant dentaire	2	0,01%	2
Audioprothésiste	75	0,5%	35
Auxiliaire de puériculture	706	4,5%	234
Diététicien	762	4,9%	251
Épithésiste	34	0,2%	18
Ergothérapeute	1 209	7,8%	301
Infirmier	**5 475**	**35,2%**	**748**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	383	2,5%	122
Masseur-kinésithérapeute	**3 182**	**20,5%**	**473**
Oculariste	20	0,1%	13
Opticien-lunetier	331	2,1%	53
Orthophoniste	**1 401**	**9,0%**	**296**
Orthoprothésiste	82	0,5%	37
Orthoptiste	**405**	**2,6%**	**121**
Orthopédiste-orthésiste	76	0,5%	36
Orthésiste	58	0,4%	30
Physicien médical	1	0,01%	1
Podo-orthésiste	97	0,6%	41
Prothésiste	58	0,4%	28
Préparateur en pharmacie	921	5,9%	224
Psychomotricien	1 043	6,7%	279
Pédicure-podologue	**775**	**5,0%**	**185**
Technicien de laboratoire médical	342	2,2%	84

Actions non publiées

Au 31 décembre 2020, 4 054 actions déposées par les organismes n'étaient pas publiées sur le site de l'Agence.

3 417 actions déposées n'ont jamais été publiées (22 % des actions déposées) :

- 996 d'entre elles ont été rejetées lors du contrôle qualité de 1er niveau,
- 1 842 ont fait l'objet d'échanges avec les organismes mais, faute de retour de leur part, ont été suspendues ;
- 579 actions ont été retirées par les ODPC avant même leur examen par le service du contrôle qualité de 1er niveau.

Au cours de l'année 2020, 637 actions ont été dépubliées :

- 441 actions ont été désactivées à la suite d'un avis défavorable de leur évaluation par les CSI ou à la suite du retrait de l'enregistrement des organismes ;
- 196 actions publiées ont été supprimées de la base directement par les organismes.

Profession	Nombre d'actions non publiées	Actions suspendues	Rejetées lors du contrôle qualité de 1er niveau	Désactivées par les services de l'Agence	Suppression par l'ODPC
Toutes professions confondues	**4 054**	**45,4%**	**24,6%**	**10,9%**	**19,1%**
Biologiste	**232**	**49,6%**	**37,9%**	**5,6%**	**6,9%**
Chirurgien-dentiste	**187**	**42,2%**	**27,3%**	**13,9%**	**16,6%**
Médecin	**1 918**	**44,7%**	**19,8%**	**14,9%**	**20,6%**
Pharmacien	**632**	**44,3%**	**28,5%**	**8,2%**	**19,0%**
Sage-femme	**420**	**39,5%**	**26,0%**	**9,3%**	**25,2%**
Paramédicaux	2 680	49,6%	27,9%	6,2%	16,3%
Aide-soignant	727	58,3%	27,4%	3,6%	10,7%
Assistant dentaire	2	100%	0%	0%	0%
Audioprothésiste	25	60%	28%	0%	12%
Auxiliaire de puériculture	223	53,4%	26,9%	3,1%	16,6%
Diététicien	242	57,9%	23,6%	4,5%	14%
Épithésiste	10	40%	40%	0%	20%
Ergothérapeute	327	53,2%	29,1%	4,9%	12,8%
Infirmier	**1 596**	**54%**	**26,6%**	**5,8%**	**13,6%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	129	62%	28,7%	1,6%	7,8%
Masseur-kinésithérapeute	**822**	**43,3%**	**30,8%**	**7,4%**	**18,5%**
Oculariste	7	42,9%	57,1%	0%	0%
Opticien-lunetier	62	69,4%	17,7%	3,2%	9,7%
Orthophoniste	**394**	**46,2%**	**26,9%**	**6,6%**	**20,3%**
Orthoprothésiste	40	32,5%	30,0%	17,5%	20,0%
Orthoptiste	**109**	**59,6%**	**24,8%**	**2,8%**	**12,8%**
Orthopédiste-orthésiste	31	45,2%	41,9%	3,2%	9,7%
Orthésiste	23	34,8%	47,8%	0%	17,4%
Physicien médical	1	100%	0%	0%	0%
Podo-orthésiste	38	31,6%	36,8%	15,8%	15,8%
Prothésiste	24	20,8%	58,3%	4,2%	16,7%
Préparateur en pharmacie	277	46,9%	32,9%	6,1%	14,1%
Psychomotricien	307	51,8%	28,3%	5,9%	14%
Pédicure-podologue	**221**	**40,7%**	**31,2%**	**9%**	**19%**
Technicien de laboratoire médical	174	53,4%	42,0%	1,7%	2,9%

Actions publiées

Au cours de l'exercice 2020, 12 118 actions ont fait l'objet d'une publication sur le site www.agencedpc.fr. Au 31 décembre 2020, seulement 11 481 actions sont publiées sur le site à la suite de contrôles par les services de l'Agence et de retraits effectués directement par les organismes (voir page 48). Il est à noter que plus de la moitié de l'offre de DPC vise au moins les médecins (50,6 %).

Profession	Nombre d'actions publiées	% Nombre d'actions publiées	Nombre d'ODPC afférents
Toutes professions confondues	**11 481**	**100%**	**1 103**
Biologiste	**292**	**2,5%**	**96**
Chirurgien-dentiste	**469**	**4,1%**	**127**
Médecin	**5 806**	**50,6%**	**596**
Pharmacien	**1 456**	**12,7%**	**298**
Sage-femme	**1 022**	**8,9%**	**243**
Paramédicaux	6 844	59,6%	895
Aide-soignant	1 591	13,9%	387
Audioprothésiste	50	0,4%	23
Assistant dentaire	0	-	-
Auxiliaire de puériculture	483	4,2%	187
Diététicien	520	4,5%	200
Épithésiste	24	0,2%	13
Ergothérapeute	882	7,7%	242
Infirmier	**3 879**	**33,8%**	**637**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	254	2,2%	91
Masseur-kinésithérapeute	**2 360**	**20,6%**	**396**
Oculariste	13	0,1%	9
Opticien-lunetier	269	2,3%	44
Orthophoniste	**1 007**	**8,8%**	**238**
Orthoprothésiste	42	0,4%	23
Orthoptiste	**296**	**2,6%**	**88**
Orthopédiste-orthésiste	45	0,4%	24
Orthésiste	35	0,3%	20
Physicien médical	0	-	-
Podo-orthésiste	59	0,5%	29
Prothésiste	34	0,3%	18
Préparateur en pharmacie	644	5,6%	183
Psychomotricien	736	6,4%	225
Pédicure-podologue	**554**	**4,8%**	**145**
Technicien de laboratoire médical	168	1,5%	59

Selon la catégorie

Les actions publiées se répartissent en 67,5 % d'actions mono-professionnelles et 32,5 % pluri-professionnelles. La part des actions mono-professionnelles est en hausse par rapport à 2019 : 67,5 % en 2020 contre 61,4 % en 2019.

Les opticiens-lunetiers (91,4 %) et les médecins (60,1 %) sont les professions pour lesquelles l'offre est majoritairement mono-professionnelle.

Certaines professions sont uniquement ciblées par des actions pluri-professionnelles : épithésistes, ocularistes, orthésistes, orthoprothésistes, orthopédistes-orthésistes, podo-orthésistes et prothésistes. Aucune action de DPC n'a été publiée en 2020 pour les assistants dentaires et les physiciens médicaux dont les professions sont soumises à l'obligation de DPC depuis leur intégration dans le code de santé publique en 2016.

Profession	Nombre d'actions publiées	Mono-professionnelle	Pluri-professionnelles
Toutes professions confondues	**11 481**	**67,5%**	**32,5%**
Biologiste	**292**	**13%**	**87%**
Chirurgien-dentiste	**469**	**40,7%**	**59,3%**
Médecin	**5 806**	**60,1%**	**39,9%**
Pharmacien	**1 456**	**28,8%**	**71,2%**
Sage-femme	**1 022**	**11,5%**	**88,5%**
Paramédicaux	6 844	51%	49%
Aide-soignant	1 591	2,6%	97,4%
Audioprothésiste	50	14%	86%
Assistant dentaire	0	-	-
Auxiliaire de puériculture	483	0,6%	99,4%
Diététicien	520	1,7%	98,3%
Épithésiste	24	0%	100%
Ergothérapeute	882	10,3%	89,7%
Infirmier	**3 879**	**32%**	**68%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	254	19,7%	80,3%
Masseur-kinésithérapeute	**2 360**	**47,6%**	**52,4%**
Oculariste	13	0%	100%
Opticien-lunetier	269	91,4%	8,6%
Orthophoniste	**1 007**	**44,4%**	**55,6%**
Orthoprothésiste	42	0%	100%
Orthoptiste	**296**	**15,9%**	**84,1%**
Orthopédiste-orthésiste	45	0%	100%
Orthésiste	35	0%	100%
Physicien médical	0	-	-
Podo-orthésiste	59	0%	100%
Prothésiste	34	0%	100%
Préparateur en pharmacie	644	0,2%	99,8%
Psychomotricien	736	0,7%	99,3%
Pédicure-podologue	**554**	**26%**	**74%**
Technicien de laboratoire médical	168	19%	81%

Selon le type d'action

Les actions publiées se répartissent en 88,9 % d'actions de formation continue, 7,8 % de programmes intégrés, 3 % d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) et 0,3 % d'actions de gestion des risques.

Par rapport à 2019, la part des actions de programmes intégrés a progressé de 2 points (7,8 % contre 5,8 % un an plus tôt).

Pour l'ensemble des professions, l'offre est très majoritairement constituée d'actions de formation continue.

Cependant, proportionnellement à l'offre de DPC, les biologistes et les médecins sont les professions proposant le plus d'actions d'EPP (respectivement 13,7 % et 5 %). L'offre d'actions de gestion des risques est davantage proposée aux biologistes (1,7 %), aux auxiliaires de puériculture (1,4 %), aux manipulateurs d'électroradiologie médicale (1,2 %) et aux préparateurs en pharmacie (1,1 %) par rapport à l'ensemble de leur offre.

Profession	Nombre d'actions publiées	Évaluation des pratiques professionnelles	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	**11 481**	**3%**	**88,9%**	**0,3%**	**7,8%**
Biologiste	**292**	**13,7%**	**78,8%**	**1,7%**	**5,8%**
Chirurgien-dentiste	**469**	**3%**	**94,2%**	**0,2%**	**2,6%**
Médecin	**5 806**	**5%**	**81,2%**	**0,5%**	**13,3%**
Pharmacien	**1 456**	**4,3%**	**89,6%**	**0,7%**	**5,4%**
Sage-femme	**1 022**	**1,4%**	**91,6%**	**0,8%**	**6,3%**
Paramédicaux	6 844	2,1%	94,8%	0,4%	2,7%
Aide-soignant	1 591	2,2%	95,2%	0,8%	1,8%
Audioprothésiste	50	0%	98%	0%	2%
Assistant dentaire	0	-	-	-	-
Auxiliaire de puériculture	483	2,5%	94,2%	1,4%	1,9%
Diététicien	520	2,7%	91,7%	0,6%	5%
Épithésiste	24	0%	95,8%	0%	4,2%
Ergothérapeute	882	2,2%	96,3%	0,5%	1,1%
Infirmier	**3 879**	**2,7%**	**93,3%**	**0,6%**	**3,5%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	254	1,6%	95,7%	1,2%	1,6%
Masseur-kinésithérapeute	**2 360**	**1,2%**	**96,3%**	**0,2%**	**2,3%**
Oculariste	13	0%	92,3%	0%	7,7%
Opticien-lunetier	269	3%	95,2%	0%	1,9%
Orthophoniste	**1 007**	**3,9%**	**94,7%**	**0,3%**	**1,1%**
Orthoprothésiste	42	2,4%	95,2%	0%	2,4%
Orthoptiste	**296**	**2,7%**	**95,9%**	**0,3%**	**1%**
Orthopédiste-orthésiste	45	2,2%	95,6%	0%	2,2%
Orthésiste	35	0%	94,3%	0%	5,7%
Physicien médical	0	-	-	-	-
Podo-orthésiste	59	0%	96,6%	0%	3,4%
Prothésiste	34	0%	94,1%	0%	5,9%
Préparateur en pharmacie	644	1,6%	91,5%	1,1%	5,9%
Psychomotricien	736	2,7%	95,4%	0,4%	1,5%
Pédicure-podologue	**554**	**0,7%**	**97,5%**	**0,2%**	**1,6%**
Technicien de laboratoire médical	168	0,6%	98,2%	0%	1,2%

Selon le format

Pour l'ensemble des professions, l'offre est majoritairement constituée d'actions présentielles. En effet, les actions publiées se répartissent en 70,9 % d'actions présentielles, 14,4 % d'actions non présentielles et 14,6 % d'actions mixtes (à la fois présentielles et non présentielles).

L'année 2020 a vu émerger un nouveau format d'actions : les classes virtuelles. Comme de nombreuses sessions présentielles ou mixtes devaient être suspendues lors des périodes de confinement de la population instaurées par le gouvernement, l'Agence a permis la transformation de formations présentielles en classes virtuelles. Elles sont incluses dans les statistiques des actions présentielles dans la mesure où elles se déroulent également de façon synchrone.

Cependant tous les ODPC n'ont pas été en capacité de réaliser une telle adaptation. Ainsi, par rapport à 2019, la part des actions présentielles est en baisse (70,9 % en 2020 contre 75,8 % en 2019) au profit de celles au format non présentiel (14,4 % en 2020 contre 9,6 % en 2019).

La part des actions mixtes reste nettement supérieure à la moyenne (14,6 %) pour les médecins (24,2 %) et les podo-orthésistes (22 %).

Profession	Nombre d'actions publiées	Présentiel	Non présentiel	Mixte
Toutes professions confondues	**11 481**	**70,9%**	**14,4%**	**14,6%**
Biologiste	**292**	**78,8%**	**12,3%**	**8,9%**
Chirurgien-dentiste	**469**	**74,6%**	**16,8%**	**8,5%**
Médecin	**5 806**	**60,9%**	**14,9%**	**24,2%**
Pharmacien	**1 456**	**71,2%**	**15,5%**	**13,3%**
Sage-femme	**1 022**	**76,3%**	**8%**	**15,7%**
Paramédicaux	6 844	81,4%	11,7%	6,8%
Aide-soignant	1 591	93,8%	2,7%	3,5%
Audioprothésiste	50	76%	12%	12%
Assistant dentaire	0	-	-	-
Auxiliaire de puériculture	483	90,9%	4,1%	5%
Diététicien	520	85,2%	3,8%	11%
Épithésiste	24	79,2%	4,2%	16,7%
Ergothérapeute	882	90,1%	3,7%	6,1%
Infirmier	**3 879**	**81,2%**	**12%**	**6,8%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	254	79,5%	12,2%	8,3%
Masseur-kinésithérapeute	**2 360**	**82,6%**	**9%**	**8,4%**
Oculariste	13	84,6%	0%	15,4%
Opticien-lunetier	269	74%	11,9%	14,1%
Orthophoniste	**1 007**	**88,5%**	**4,5%**	**7,1%**
Orthoprothésiste	42	83,3%	4,8%	11,9%
Orthoptiste	**296**	**91,6%**	**3,4%**	**5,1%**
Orthopédiste-orthésiste	45	80%	8,9%	11,1%
Orthésiste	35	77,1%	8,6%	14,3%
Physicien médical	0	-	-	-
Podo-orthésiste	59	74,6%	3,4%	22%
Prothésiste	34	76,5%	5,9%	17,6%
Préparateur en pharmacie	644	75,9%	15,8%	8,2%
Psychomotricien	736	91%	3,5%	5,4%
Pédicure-podologue	**554**	**80%**	**10,5%**	**9,6%**
Technicien de laboratoire médical	168	77,4%	16,1%	6,5%

Selon le mode d'exercice

Au 31 décembre 2020, 16,8 % des actions publiées s'adressent exclusivement aux salariés, 4,4 % exclusivement aux libéraux et 78,8 % visent à la fois les libéraux et les salariés.

La part des actions visant à la fois les professionnels libéraux et les salariés est en augmentation par rapport à celle de 2019 (78,8 % en 2020 contre 69,3 % un an plus tôt).

Pour certaines professions paramédicales, les actions publiées visant exclusivement les salariés représentent plus de 30 % de l'offre. C'est le cas pour les infirmiers (35 %), les psychomotriciens (33,3 %), les opticiens-lunetiers (32,7 %), les ergothérapeutes (30,6 %) et les professions à exercice salarié exclusif : aides-soignants (51,3 %), techniciens de laboratoire médical (39,9 %), manipulateurs en électroradiologie médicale (37,4 %), auxiliaires de puériculture (35,2 %), etc.

La profession des pédicures-podologues, s'exerçant quasi exclusivement en libéral, a la plus grande proportion d'actions s'adressant exclusivement aux professionnels en exercice libéral (9,7 %).

Profession	Nombre d'actions publiées	Exclusivement salarié	Exclusivement libéral	Libéral et Salarié
Toutes professions confondues	**11 481**	**16,8%**	**4,4%**	**78,8%**
Biologiste	**292**	**24%**	**1%**	**75%**
Chirurgien-dentiste	**469**	**8,7%**	**2,1%**	**89,1%**
Médecin	**5 806**	**12,1%**	**2,8%**	**85%**
Pharmacien	**1 456**	**19%**	**3,1%**	**78%**
Sage-femme	**1 022**	**17,4%**	**1,5%**	**81,1%**
Paramédicaux	6 844	23,5%	5,1%	71,4%
Aide-soignant	1 591	51,3%	0,2%	48,5%
Audioprothésiste	50	10%	0%	90%
Assistant dentaire	0	-	-	-
Auxiliaire de puériculture	483	35,2%	0%	64,8%
Diététicien	520	29,2%	0,8%	70%
Épithésiste	24	0%	0%	100%
Ergothérapeute	882	30,6%	0,6%	68,8%
Infirmier	**3 879**	**35%**	**4,9%**	**60,1%**
Manipulateur d'électroradiologie médicale	254	37,4%	0,0%	62,6%
Masseur-kinésithérapeute	**2 360**	**10,4%**	**3,7%**	**85,8%**
Oculariste	13	0%	0%	100%
Opticien-lunetier	269	32,7%	1,1%	66,2%
Orthophoniste	**1 007**	**12,5%**	**5,3%**	**82,2%**
Orthoprothésiste	42	7,1%	0%	92,9%
Orthoptiste	**296**	**20,6%**	**3,0%**	**76,4%**
Orthopédiste-orthésiste	45	4,4%	0%	95,6%
Orthésiste	35	8,6%	0%	91,4%
Physicien médical	0	-	-	-
Podo-orthésiste	59	3,4%	0%	96,6%
Prothésiste	34	8,8%	0%	91,2%
Préparateur en pharmacie	644	20,5%	1,2%	78,3%
Psychomotricien	736	33,3%	0,7%	66%
Pédicure-podologue	**554**	**9,2%**	**9,7%**	**81%**
Technicien de laboratoire médical	168	39,9%	0%	60,1%

Actions évaluées

Au 31 décembre 2020, 883 actions ont été évaluées par les CSI et ont fait l'objet d'une notification aux organismes, soit 65,1 % de moins qu'en 2019. Cette baisse des évaluations tient à l'impossibilité pour les commissions de se réunir lors du premier confinement mis en place du fait de la crise sanitaire. Les réunions des CSI se sont interrompues de mars à septembre. Les réunions ont cependant repris à l'automne en visioconférence.

Parmi ces actions, 555 ont été évaluées favorablement, soit 62,9 %. Ce taux atteignait 68,1 % en 2019. Le détail des évaluations par CSI montre que la proportion d'avis favorables varie entre 33,3 % (Comité inter CSI) et 79,7 % (CSI des chirurgiens-dentistes).

CSI	Nombre d'actions évaluées et notifiées	Avis favorables	Avis défavorables	Répartition en % des avis favorables	Répartition en % des avis défavorables
Toutes CSI confondues	**883**	**555**	**328**	**62,9%**	**37,1%**
CSI des biologistes médicaux	0	0	0	-	-
CSI interprofessionnelle	312	225	87	72%	28%
CSI des chirurgiens-dentistes	64	51	13	80%	20%
CSI des médecins	150	69	81	46%	54%
CSI des professions paramédicales	239	160	79	67%	33%
CSI des pharmaciens	52	22	30	42%	58%
CSI des sages-femmes	48	22	26	46%	54%
Comité inter CSI	18	6	12	33%	67%

> Nombre d'actions évaluées

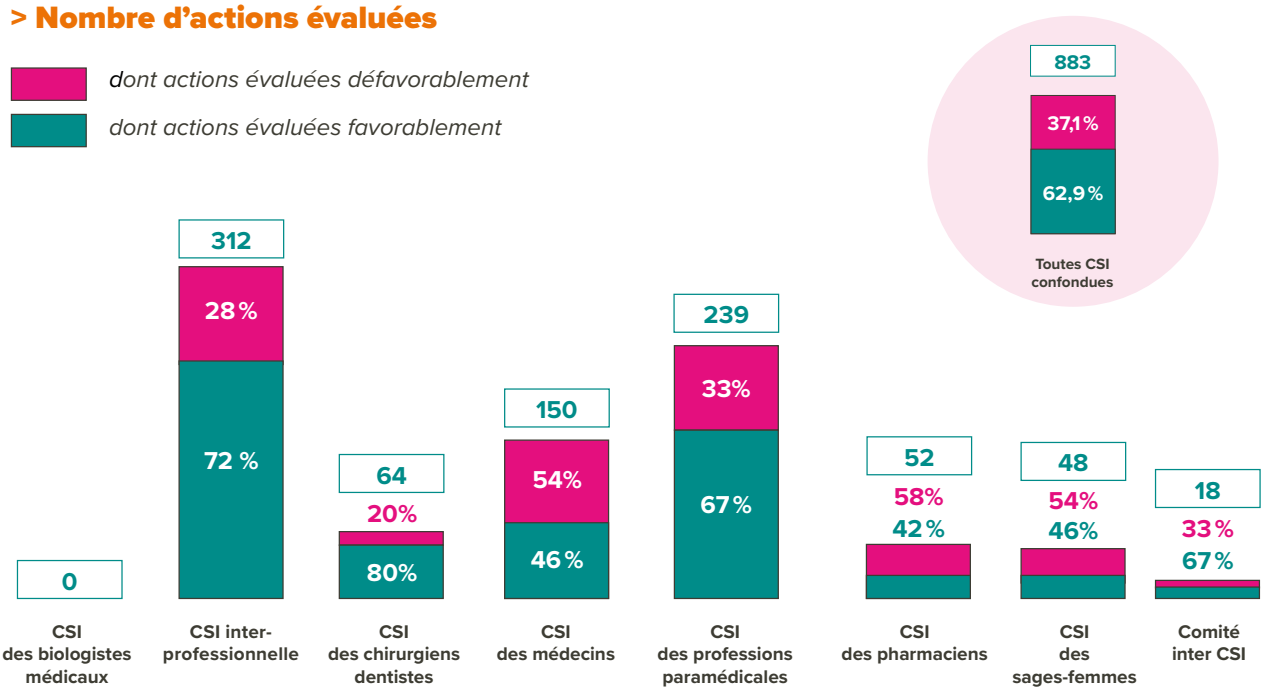

Actions de DPC dans le cadre d'appels à projets ou d'appels d'offres

L'article R.4021-20 du Code de la santé publique prévoit que l'Agence nationale du DPC lance, sur saisine du ministre en charge de la santé, des appels à projets et des appels d'offres sur des thématiques prioritaires de santé publique.

Dans ce cadre, l'Agence nationale du DPC a lancé en 2019 un appel à projets de DPC en appui de l'exercice coordonné pluri-professionnel, dans le cadre des organisations territoriales de santé, en particulier des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituées ou en voie de constitution. Il a pour objet la conception et la réalisation d'actions de programmes intégrés visant à améliorer la qualité et la sécurité des soins dépendants de la qualité de la collaboration entre différents professionnels.

Il est pluriannuel et se déploie sur 3 ans, de 2020 à fin 2022. Une première phase de sélection est intervenue en 2019 à l'issue de laquelle 8 organismes ont été retenus. Une deuxième phase a été lancée en 2020 mais aucune nouvelle action proposée dans ce cadre n'a été retenue par la commission chargée de leur évaluation au 31 décembre 2020. À l'issue du 2è appel à candidatures de 2020, 2 nouveaux organismes ont été sélectionnés pour déployer une action de DPC sur cet appel à projet. À ce jour, 10 actions sont proposées.

Par ailleurs, l'Agence a lancé en 2020 un appel d'offres multi-attributaires de 3 ans qui a pour objet la conception et la mise en œuvre d'actions de DPC visant à améliorer le repérage et le diagnostic précoce des troubles cognitifs par les médecins spécialistes en médecine générale. Il a été construit en collaboration avec le Collège de la médecine générale (CMG) et le Comité de suivi du plan national maladies neurodégénératives 2014-2019.

Le marché a été attribué en janvier 2021 à l'ODPC Panacéa Conseil et Formation santé. Les sessions seront déployées en 2021.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PS) **PRIS EN CHARGE PAR L'AGENCE**

Si l'information relative à l'offre est exhaustive, celle concernant les professionnels de santé reste partielle. Elle ne porte que sur les professionnels des 10 professions de santé conventionnées en exercice libéral ou salariés de centres de santé conventionnés pour lesquels l'Agence participe à la prise en charge financière de l'obligation de DPC. Ils ne représentent qu'un tiers de la population concernée par le DPC.

Les actions de DPC de ces professionnels peuvent également être prises en charge (frais pédagogiques uniquement) par les fonds de formation auxquels ils cotisent (FAF-PM pour les médecins, FIF-PL pour les autres professions). L'Agence n'a à ce stade pas de visibilité sur les montants gérés par ces fonds de formation au titre du DPC, ni sur l'engagement des professions de santé libérales non conventionnées avec l'Assurance-maladie.

Enfin, l'Agence ne dispose pas non plus d'une information détaillée exhaustive relative à la part la plus importante des effectifs (⅔) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la santé, santé au travail, Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO.

Quelques chiffres ont été adressés par ces structures (cf. supra) dans le cadre de partenariats que l'Agence promeut mais il sera important, pour les années suivantes d'avoir des données plus exhaustives.

Professionnels de santé engagés et inscriptions

Au 31 décembre 2020, 146 677 professionnels de santé se sont inscrits à des actions de DPC 2020. Ce nombre est en baisse de 17,7 % par rapport à 2019 (178 301 professionnels en 2019) tout comme le nombre d'inscriptions qui baisse de 9,7 % (235 916 inscriptions en 2020 contre 261 267 en 2019).

Profession	Nombre de professionnels de santé engagés	Evolution du nombre de professionnels de santé engagés entre 2019 et 2020	Nombre d'inscriptions	Evolution du nombre d'inscriptions entre 2019 et 2020
Toutes professions confondues	**146 677**	**-17,7%**	**235 916**	**-9,7%**
Biologiste	1 528	-39,9%	1 722	-44,9%
Chirurgien-dentiste	6 861	-8%	10 216	-4,3%
Médecin	40 561	-23,6%	85 269	-15,9%
Pharmacien	7 749	-54,4%	10 009	-55,5%
Sage-femme	2 036	-24,8%	2 719	-11,1%
Paramédicaux	**87 942**	**-7,9%**	**125 981**	**4,6%**
Infirmier	50 779	-7,4%	75 224	3,1%
Masseur-kinésithérapeute	25 791	-3,3%	35 126	10,5%
Orthophoniste	6 185	-31,1%	6 470	-31,3%
Orthoptiste	771	-9,5%	791	-8,1%
Pédicure-podologue	4 416	7,8%	8 370	52,8%

Professionnels de santé engagés selon le mois d'inscription

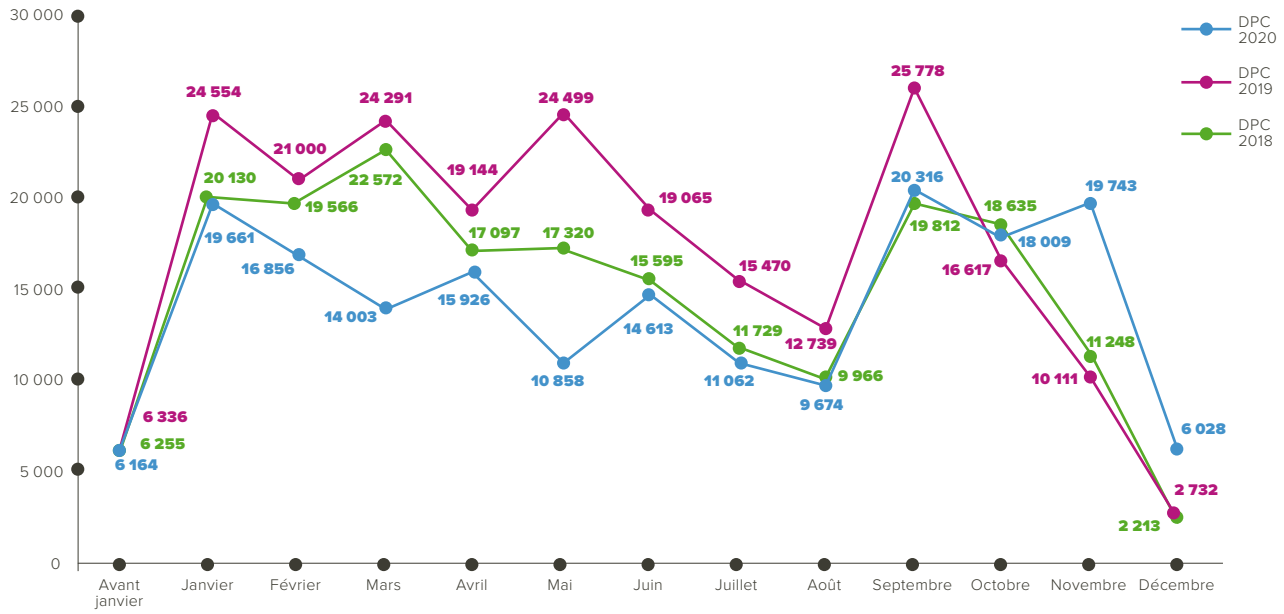

La baisse du nombre de professionnels de santé engagés a commencé mi-mars en raison de la crise sanitaire sur le territoire français. Le deuxième trimestre a ainsi été fortement perturbé. Toutefois les engagements sur le dernier quadrimestre 2020 ont été particulièrement soutenus. En particulier, le mois de septembre affiche le nombre de professionnels de santé engagés le plus élevé de l'année 2020.

[2] Le nombre total de professionnels de santé engagés n'est pas égal à la somme des nombres de professionnels de santé engagés par mois car un même professionnel de santé peut effectuer plusieurs inscriptions sur des mois différents.

Part des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence engagés en 2020 dans le dispositif de DPC

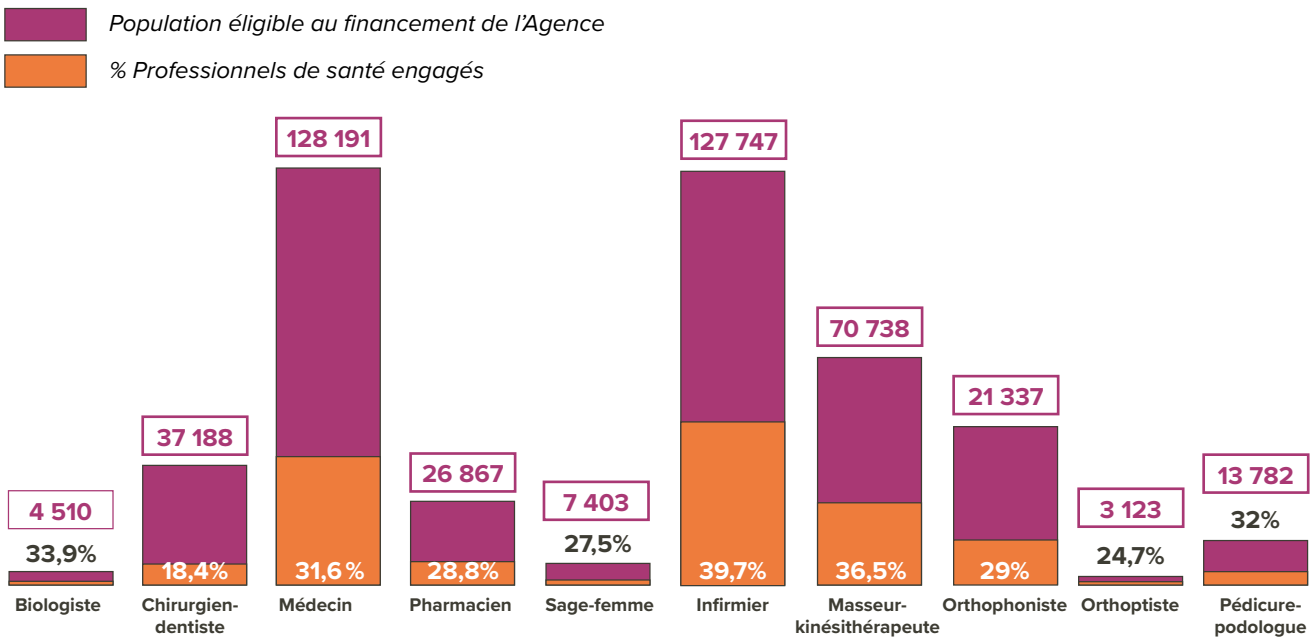

Les professionnels de santé engagés en 2020 représentent 33,3 % (contre 40,9 % en 2019) de la population éligible au financement de l'Agence[3]. Les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes sont les professions pour lesquelles l'engagement dans le DPC 2020 est le plus élevé (respectivement 39,7 % et 36,5 % de la population éligible).

Les professionnels de santé engagés ont effectué 235 916 inscriptions soit en moyenne 1,61 action par personne (1,47 en 2019). À noter que les médecins et les pédicures-podologues ont un nombre moyen d'inscriptions supérieur (respectivement 2,10 et 1,90).

[3] La population éligible au financement de l'Agence nationale du DPC correspond aux professionnels libéraux exclusifs et mixtes (source DREES) appartenant aux 10 professions prises en charge par l'Agence à savoir les biologistes, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures-podologues, les pharmaciens et les sages-femmes.

Part des professionnels de santé engagés en 2020
dans chaque région d'exercice

Indépendamment de la profession, la proportion de professionnels de santé engagés en 2020 varie sensiblement selon la région d'exercice : de 26 % pour l'Île-de-France à 36,9 % pour Mayotte.

Région d'exercice	Professionnels de santé engagés	Population éligible	% Professionnels de santé engagés
Toutes régions confondues	**146 677**	**440 886**	**33,3%**
MAYOTTE	118	320	36,9%
BRETAGNE	8 314	22 707	36,6%
NOUVELLE-AQUITAINE	15 508	42 658	36,4%
LA RÉUNION	2 696	7 482	36%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	17 668	49 602	35,6%
PAYS DE LA LOIRE	7 054	20 026	35,2%
CORSE	1 235	3 512	35,2%
MARTINIQUE	1 134	3 263	34,8%
OCCITANIE	17 952	51 937	34,6%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	5 048	15 095	33,4%
GRAND EST	11 063	33 083	33,4%
HAUTS-DE-FRANCE	11 874	35 842	33,1%
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	18 514	56 017	33,1%
GUADELOUPE	1 155	3 523	32,8%
NORMANDIE	5 356	16 822	31,8%
CENTRE-VAL DE LOIRE	3 683	12 096	30,4%
GUYANE	243	923	26,3%
ÎLE-DE-FRANCE	17 169	65 978	26%
Non renseignée	893	-	-

Nouveaux professionnels de santé engagés

Part des nouveaux professionnels de santé engagés en 2020

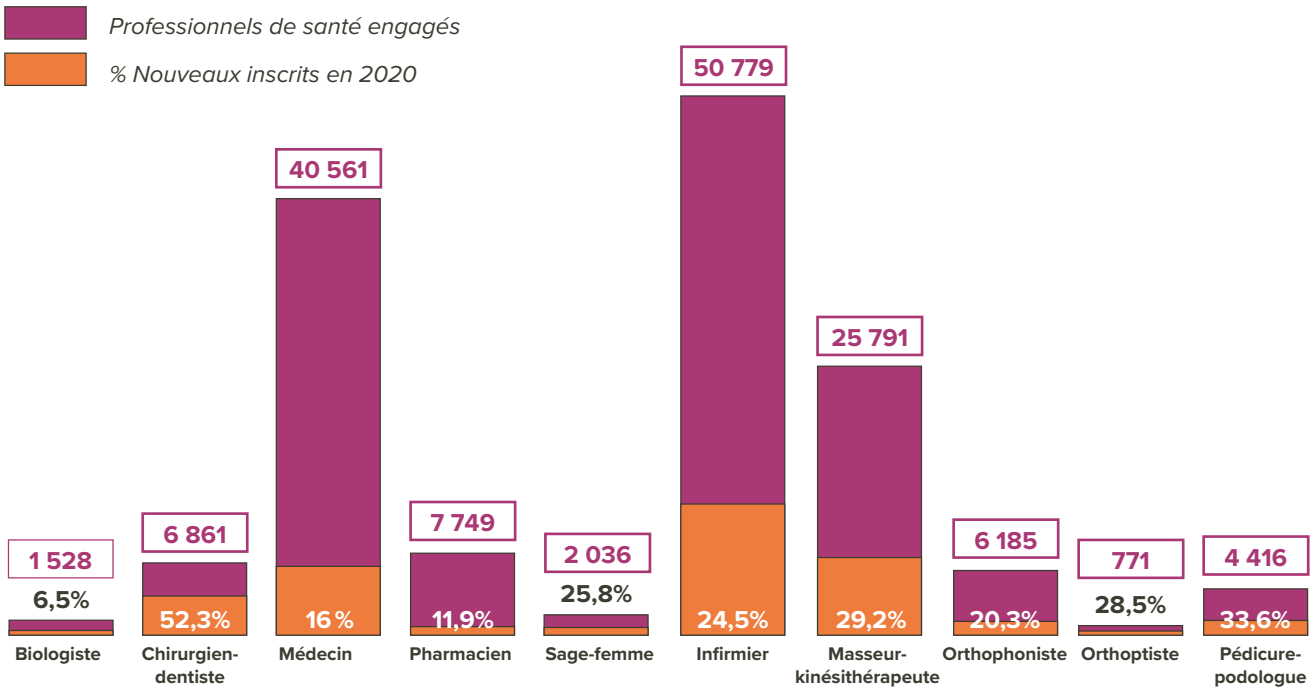

Sur les 146 677 professionnels de santé engagés en 2020, 34 611 professionnels de santé (23,6 %) se sont engagés pour la première fois depuis 2017 dans le dispositif de DPC.

La profession ayant la proportion la plus importante de nouveaux inscrits en 2020 est celle des chirurgiens-dentistes avec un taux de 52,3 %.

Inscriptions engagées selon la typologie des actions

Catégorie de l'action

Au 31 décembre 2020, 84,8 % des inscriptions sont effectuées sur des actions mono-professionnelles et 15,2 % sur des actions pluri-professionnelles. La part des inscrits sur les actions visant une seule profession augmente d'un point, passant de 83,8 % en 2019 à 84,8 % en 2020.

À noter la particularité des biologistes et des sages-femmes qui s'engagent majoritairement sur des actions visant plusieurs professions (respectivement 88 % et 65,6 % des inscriptions). Ceci est en cohérence avec leur offre de DPC : 87 % des actions publiées pour les biologistes sont pluri-professionnelles, associant principalement les techniciens de laboratoire et 88,5 % des actions publiées pour les sages-femmes sont pluri-professionnelles, associant principalement les médecins.

Profession	Nombre d'inscriptions	Mono-professionnelle	Pluri-professionnelle
Toutes professions confondues	**235 916**	**84,8%**	**15,2%**
Biologiste	1 722	12%	88%
Chirurgien-dentiste	10 216	78,6%	21,4%
Médecin	85 269	87%	13%
Pharmacien	10 009	57,9%	42,1%
Sage-femme	2 719	34,4%	65,6%
Paramédicaux	**125 981**	**87,9%**	**12,1%**
Infirmier	75 224	88,1%	11,9%
Masseur-kinésithérapeute	35 126	91,3%	8,7%
Orthophoniste	6 470	94,7%	5,3%
Orthoptiste	791	89%	11%
Pédicure-podologue	8 370	66,9%	33,1%

Type de l'action

Au 31 décembre 2020, 87,3 % des inscriptions sont effectuées sur des actions de formation continue, 11,9 % sur des programmes intégrés, 0,8 % sur des actions d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et 0,01 % sur des actions de gestion des risques.

La part des inscrits sur des actions de formation continue est en légère baisse par rapport à 2019 : 87,3 % en 2020 contre 88,9 % en 2019.

Toutes les professions s'orientent majoritairement vers des actions de formation continue, voire totalement comme les orthoptistes au regard d'une offre majoritairement centrée sur ce type d'actions. L'offre de DPC ne permet pas à toutes les professions de suivre des actions de gestion des risques (GDR) ou d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) qui représentent respectivement 0,3 % et 3 % des actions publiées. Il n'est constaté aucune inscription à des actions de GDR et d'EPP pour les biologistes, les sages-femmes, les masseurs kinésithérapeutes, les orthoptistes et les pédicures-podologues.

Si les programmes intégrés ne représentent que 7,8 % de l'offre, ils représentent globalement 11,9 % des inscriptions ; leur part atteint cependant 26,6 % des inscriptions effectuées par les pharmaciens et 20,4 % des inscriptions chez les médecins.

Profession	Nombre d'inscriptions	Évaluation des pratiques professionnelles	Formation continue	Gestion des risques	Programme intégré
Toutes professions confondues	**235 916**	**0,8%**	**87,3%**	**0,01%**	**11,9%**
Biologiste	1 722	0%	98,3%	0%	1,7%
Chirurgien-dentiste	10 216	0,1%	87,7%	0%	12,2%
Médecin	85 269	1,5%	78%	0,02%	20,4%
Pharmacien	10 009	0,1%	73,3%	0%	26,6%
Sage-femme	2 719	0%	98,5%	0%	1,5%
Paramédicaux	**125 981**	**0,4%**	**94,2%**	**0%**	**5,4%**
Infirmier	75 224	0,1%	92,2%	0%	7,8%
Masseur-kinésithérapeute	35 126	0%	99,1%	0%	0,9%
Orthophoniste	6 470	6,3%	93,7%	0%	0%
Orthoptiste	791	0%	100%	0%	0%
Pédicure-podologue	8 370	0%	92,5%	0%	7,5%

Format de l'action

Au 31 décembre 2020, 63,9 % des inscriptions sont effectuées sur des actions non présentielles, 23,8 % sur des actions présentielles et 12,2 % sur des actions mixtes.

La part des actions non présentielles passe de 40,7 % à 63,9 % en un an (+ 23,2 points) alors que l'offre ne progresse que de 4,8 points : passage de 9,6 % en décembre 2019 à 14,4 % en décembre 2020. Cette augmentation confirme la tendance constatée depuis 2017 mais accentuée par l'effet « confinement » qui a favorisé les inscriptions sur ce type de format.

La part des inscriptions à des actions non présentielles progresse pour chacune des dix professions prises en charge par l'Agence : elle s'établit à 90,6 % pour les biologistes, 76,6 % pour les infirmiers et devient majoritaire en 2020 pour les pédicures-podologues (76 %) les chirurgiens-dentistes (70,3 %), les masseurs-kinésithérapeutes (68,4 %) et les médecins (55,2 %).

La part des actions présentielles recule de 14,5 points par rapport à 2019. Si l'Agence n'avait pas autorisé la transformation des actions présentielles en classes virtuelles, le nombre d'inscriptions aux actions présentielles aurait diminué de manière plus conséquente.

Profession	Nombre d'inscriptions	Présentiel	Non présentiel	Mixte
Toutes professions confondues	**235 916**	**23,8%**	**63,9%**	**12,2%**
Biologiste	1 722	9,1%	90,6%	0,3%
Chirurgien-dentiste	10 216	28,7%	70,3%	1%
Médecin	85 269	15,3%	55,2%	29,4%
Pharmacien	10 009	39,9%	49,6%	10,4%
Sage-femme	2 719	48,5%	38,1%	13,4%
Paramédicaux	**125 981**	**27,6%**	**70,6%**	**1,8%**
Infirmier	75 224	22,2%	76,6%	1,3%
Masseur-kinésithérapeute	35 126	29,3%	68,4%	2,3%
Orthophoniste	6 470	78,6%	14,9%	6,5%
Orthoptiste	791	95,6%	4,4%	0%
Pédicure-podologue	8 370	22,9%	76%	1,1%

État budgétaire

Engagement de l'enveloppe

Le budget engagé au 31 décembre 2020 s'élève à 160,7 M€ et représente 91,1 % de l'enveloppe globale de 176,3 M€ allouée aux professions de santé conventionnées avec l'Assurance-maladie.

Le budget engagé est inférieur de 18,4 % à celui constaté en 2019 (196,9 M€). Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'inscriptions (- 9,7 % en un an) en raison de la crise sanitaire débutée au mois de mars et par le fait que 2019 étant la dernière année du premier triennal, le nombre d'inscriptions était exceptionnel.

Catégorie professionnelle	Budget alloué pour l'année	Nombre de professionnels de santé	Nombre d'inscriptions	Nombre moyen d'inscriptions	Budget engagé	Budget engagé	Coût moyen par inscription	Coût moyen par professionnels de santé
Toutes professions confondues	**176 330 000 €**	**146 677**	**235 916**	**1,61**	**160 713 258 €**	**91,1%**	**681 €**	**1 096 €**
Biologiste	939 000 €	1 528	1 722	1,13	578 394 €	61,6%	336 €	379 €
Chirurgien-dentiste	6 170 000 €	6 861	10 216	1,49	6 160 077 €	99,8%	603 €	898 €
Médecin	80 183 000 €	40 561	85 269	2,10	72 672 041 €	90,6%	852 €	1 792 €
Pharmacien	9 389 000 €	7 749	10 009	1,29	6 774 985 €	72,2%	677 €	874 €
Sage-femme	2 770 000 €	2 036	2 719	1,34	2 003 199 €	72,3%	737 €	984 €
Paramédicaux	**76 879 000 €**	**87 942**	**125 981**	**1,43**	**72 524 561 €**	**94,3%**	**576 €**	**825 €**
Infirmier	45 213 000 €	50 779	75 224	1,48	42 776 151 €	94,6%	569 €	842 €
Masseur-kinésithérapeute	20 487 000 €	25 791	35 126	1,36	20 450 463 €	99,8%	582 €	793 €
Orthophoniste	6 267 000 €	6 185	6 470	1,05	4 859 614 €	77,5%	751 €	786 €
Orthoptiste	925 000 €	771	791	1,03	782 514 €	84,6%	989 €	1 015 €
Pédicure-podologue	3 987 000 €	4 416	8 370	1,90	3 655 819 €	91,7%	437 €	828 €

Le budget engagé au 31 décembre 2020 se répartit en 106,9 M€ au titre de la prise en charge des organismes (66,5 %) et 53,7 M€ au titre de l'indemnisation des professionnels de santé (33,5 %).

Par ailleurs, l'Agence a attribué un budget de 5 M€ en faveur de sa participation au financement du DPC des médecins salariés des établissements de santé et médico-sociaux. Cette somme est répartie entre l'ANFH et l'OPCO santé auprès desquels sont affiliés les établissements employeurs des médecins.

Enfin, l'Agence nationale du DPC n'a versé en 2020 aucune subvention au titre de l'appel à projets « DPC en appui de l'exercice coordonné en santé ».

TOP 100 - Montants engagés
auprès des ODPC au 31 décembre 2020

Parmi les 106,9 M€ engagés en 2020 au profit des organismes, le montant le plus important engagé par un ODPC s'élève à 7,1 M€ (6,7 %). Les dix premiers ODPC de ce classement représentent 39,6 % du montant total engagé en 2020 au profit des organismes.

TOP 100 - Chiffre d'affaires ODPC

Rappel 2019

Rang	Nom de l'organisme	Montant engagé par organisme	% Montant engagé par organisme	Rang	Montant par organisme	% Montant par organisme
1	EDUPRAT FORMATIONS	7 125 765 €	6,7%	1	8 387 085 €	6,6%
2	EREVO	5 723 560 €	5,4%	9	2 956 272 €	2,3%
3	SANTE FORMAPRO	5 205 581 €	4,9%	3	4 873 792 €	3,8%
4	FORMATIO	4 678 879 €	4,4%	2	7 264 482 €	5,7%
5	ELOCE	3 897 242 €	3,6%	109	207 777 €	0,2%
6	ORION SANTE	3 774 358 €	3,5%	5	4 155 502 €	3,3%
7	IDELIA	3 657 223 €	3,4%	277	41 648 €	0%
8	COLLÈGE DES HAUTES ETUDES EN MÉDECINE	3 608 881 €	3,4%	4	4 164 571 €	3,3%
9	ERON	2 400 378 €	2,2%	13	2 233 617 €	1,8%
10	KÉWALÉ	2 329 232 €	2,2%	14	2 119 700 €	1,7%
11	ASSOCIATION LOI 1901	2 170 090 €	2,0%	7	3 377 191 €	2,7%
12	ELAN	2 033 662 €	1,9%	506	6 650 €	0%
13	AMBROISE PARÉ FORMATION	1 880 813 €	1,8%	42	580 564 €	0,5%
14	GEMA (GROUPE D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL AGRÉÉ)	1 762 325 €	1,6%	8	3 141 316 €	2,5%
15	FMC-ACTION	1 722 713 €	1,6%	10	2 912 410 €	2,3%
16	INFORMATION COMMUNICATION AQUITAINE	1 625 283 €	1,5%	20	1 409 945 €	1,1%
17	PROFORMA FRANCE	1 604 332 €	1,5%	23	1 112 338 €	0,9%
18	GLOBAL MEDIA SANTE (POUR LA REVUE DU PRATICIEN ET LE CONCOURS MEDICAL)	1 563 353 €	1,5%	21	1 312 000 €	1%
19	GI-WEB	1 493 362 €	1,4%	26	998 150 €	0,8%
20	H2MÉDIA	1 374 228 €	1,3%	234	58 377 €	0%
21	MAFORMATIONOFFICINALEOCOM	1 146 547 €	1,1%	16	1 605 837 €	1,3%
22	FÉDÉRATION DE CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE	944 708 €	0,9%	32	740 135 €	0,6%
23	MEDICAL S	919 966 €	0,9%	19	1 463 116 €	1,1%
24	CEFORMED	880 415 €	0,8%	25	1 070 885 €	0,8%
25	HEALTH EVENTS	871 517 €	0,8%	286	39 896 €	0%
26	ITMP	789 520 €	0,7%	50	499 771 €	0,4%
27	AGENCE FORMATION PROFESSIONNELLE	773 992 €	0,7%	22	1 124 306 €	0,9%
28	MISSION SANTE	772 341 €	0,7%	30	835 211 €	0,7%
29	AUDIENCE LABS	752 958 €	0,7%	56	446 329 €	0,4%
30	INSTITUT DE SOINS INFIRMIERS SUPÉRIEURS	746 648 €	0,7%	15	1 631 952 €	1,3%
31	NES FORMATION	732 491 €	0,7%	193	85 690 €	0,1%
32	QUANTUM	729 482 €	0,7%	37	674 208 €	0,5%
33	DOMIRIS FORMATION	721 414 €	0,7%	18	1 564 203 €	1,2%
34	MEDEO FORMATION	719 002 €	0,7%	38	658 231 €	0,5%
35	LEARNYLIB	683 665 €	0,6%	0	- €	0%
36	FORMALLIANCE	644 420 €	0,6%	123	171 975 €	0,1%
37	MG FORM	631 437 €	0,6%	12	2 385 688 €	1,9%
38	ODPC DE CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	619 035 €	0,6%	74	352 448 €	0,3%
39	EPSA	579 765 €	0,5%	0	- €	0%
40	DENDRITES	560 732 €	0,5%	122	173 793 €	0,1%
41	FORMATION POUR ASSOCIATION TOULONNAISE D' URGENCE MÉDICALE AU DPC	534 085 €	0,5%	53	454 316 €	0,4%
42	L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PÉDIATRIE AMBULATOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	525 223 €	0,5%	324	28 920 €	0%
43	SAS VERITAS FACIT LEGEM	487 952 €	0,5%	24	1 074 572 €	0,8%
44	KAMEDIS INSTITUT	482 829 €	0,5%	6	4 017 586 €	3,2%
45	HEALTH PERFORMANCE	476 802 €	0,4%	157	125 757 €	0,1%
46	EVAL FORM SANTE	446 381 €	0,4%	45	514 167 €	0,4%
47	ORGANISATION GESTION FORMATION	438 634 €	0,4%	84	294 657 €	0,2%
48	SHERPA HEALTH CARE ORGANIZATION	436 630 €	0,4%	47	502 735 €	0,4%
49	POLE FORMATION SANTE	420 660 €	0,4%	41	602 283 €	0,5%
50	ACTECHANGE	419 554 €	0,4%	36	714 713 €	0,6%
51	AGASTYA SAS	411 509 €	0,4%	61	423 270 €	0,3%
52	A0E0P0V0L0C0	410 109 €	0,4%	82	297 360 €	0,2%
53	TM INSTITUTE	408 761 €	0,4%	29	881 613 €	0,7%
54	SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE GENERALE	408 730 €	0,4%	49	499 975 €	0,4%
55	SANTÉ + COORDINATION	393 958 €	0,4%	0	- €	0%
56	MAFORM MEDICAL ASSOCIATION FORMATION	385 180 €	0,4%	33	736 415 €	0,6%
57	COLLEGE EVALUATION FORMATION ACCREDITATION EN HEPATO GASTROENTEROLOGIE	365 740 €	0,3%	55	449 825 €	0,4%
58	INSTITUT NATIONAL DE LA KINESITHERAPIE	342 927 €	0,3%	34	732 879 €	0,6%
59	INSTITUT DE PELVI PERINEOLOGIE DE PARIS	341 025 €	0,3%	75	337 389 €	0,3%
60	GROUPE DE RECHERCHE, D'EVALUATION ET D'ENSEIGNEMENT MÉDICAL0	335 919 €	0,3%	46	505 025 €	0,4%
61	MASTERCLASS SANTE	335 678 €	0,3%	100	247 668 €	0,2%
62	RHUMATO DPC	320 575 €	0,3%	93	274 870 €	0,2%
63	WITHWECARE	315 318 €	0,3%	394	16 338 €	0%
64	SFTG SOCIÉTÉ DE FORMATION THÉRAPEUTIQUE DU GÉNÉRALISTE	294 530 €	0,3%	27	981 648 €	0,8%
65	ORGANISME DE DPC SPÉCIALISÉ EN GYNECOLOGIE OBSTÉTRIQUE	293 047 €	0,3%	63	400 658 €	0,3%
66	CHEVALLIER	275 340 €	0,3%	126	164 100 €	0,1%
67	APTEED	271 813 €	0,3%	0	- €	0%
68	UNION NATIONALE DE FORMATION CONTINUE ET D'ÉVALUATION EN MEDECINE CARDIOVASCULAIRE	268 203 €	0,3%	59	429 909 €	0,3%
69	ASSOCIATION CONFÉDÉRALE POUR LA FORMATION ET L'EVALUATION MÉDICALE	267 810 €	0,3%	31	759 660 €	0,6%
70	ODPCCARDIO SPÉCIALISÉ EN CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	267 360 €	0,3%	70	376 429 €	0,3%
71	ECOLE INTERNATIONALE DE RÉÉDUCATION DU PLANCHER PELVIEN	260 574 €	0,2%	78	325 170 €	0,3%
72	INSTITUT MCKENZIE FRANCE	250 416 €	0,2%	401	15 792 €	0%
73	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE	249 637 €	0,2%	377	18 564 €	0%
74	E-NNOV SANTÉ	248 996 €	0,2%	464	9 500 €	0%
75	ASSOCIATION MÉDICALE INDÉPENDANTE DE FORMATION	246 620 €	0,2%	51	465 595 €	0,4%
76	MEDIC FORMATION	245 054 €	0,2%	52	458 179 €	0,4%
77	SARL INK	241 332 €	0,2%	252	51 240 €	0%
78	CONNAISSANCE & EVOLUTION	238 149 €	0,2%	128	161 765 €	0,1%
79	ORL DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU	236 870 €	0,2%	79	320 843 €	0,3%
80	CENTRE FRANCOPHONE DE FORMATION EN ECHOGRAPHIE	229 540 €	0,2%	69	377 865 €	0,3%
81	ATOOPHARM	227 083 €	0,2%	44	521 108 €	0,4%
82	FMC PACA	215 204 €	0,2%	86	290 294 €	0,2%
83	COLLÈGE FRANÇAIS DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS	212 232 €	0,2%	85	291 938 €	0,2%
84	LA FORMATION	207 017 €	0,2%	139	145 902 €	0,1%
85	PHYSIOACADEMIE	206 204 €	0,2%	260	47 541 €	0%
86	SOCOFORM	206 040 €	0,2%	101	246 208 €	0,2%
87	ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX	204 428 €	0,2%	35	727 545 €	0,6%
88	FORMATION CONTINUE EN BIOLOGIE ET MEDECINE	201 144 €	0,2%	92	275 703 €	0,2%
89	ASSOCIATION MÉDICALE FRANCILIENNE DE FORMATION ET D'EVALUATION	193 328 €	0,2%	103	234 935 €	0,2%
90	COHESSIO	188 298 €	0,2%	212	74 686 €	0,1%
91	ADESA	184 900 €	0,2%	81	300 180 €	0,2%
92	SOCIÉTÉ FRANCAISE D'OPHTALMOLOGIE	183 930 €	0,2%	104	234 893 €	0,2%
93	CEPFOR	178 625 €	0,2%	67	389 819 €	0,3%
94	ORGANISME DPC GROUPES QUALITÉ	171 700 €	0,2%	89	287 190 €	0,2%
95	DYS'KATE FORMATION	171 030 €	0,2%	293	36 450 €	0%
96	EURL C&SA	170 650 €	0,2%	72	367 590 €	0,3%
97	CERCLE D'ACTION POUR LE DÉPISTAGE, L'EXPLORATION ET LE TRAITEMENT DES TROUBLES VISUELS	168 310 €	0,2%	178	97 670 €	0,1%
98	SARL EURO PLUS CONSEIL	165 202 €	0,2%	172	104 111 €	0,1%
99	BE ONE SANTE	163 255 €	0,2%	62	407 334 €	0,3%
100	PASCAL POMMEROL-SAS PAPL	162 510 €	0,2%	83	295 470 €	0,2%
	Total des organismes	**106 942 136 €**			**127 243 721 €**	

Heures de DPC prises en charge

Parmi les 2 millions d'heures de DPC suivies par les professionnels de santé au 31 décembre 2020, plus de 1,9 million d'heures ont été prises en charge par l'Agence nationale du DPC, soit 8h04 par inscription et 12h59 par professionnel en moyenne. Pour rappel, seules les heures effectuées dans la limite du plafond individuel de chaque professionnel sont prises en charge par l'Agence.

Les professions qui comptabilisent le plus grand nombre d'heures prises en charge sont les infirmiers (656 136 heures), les médecins (586 823 heures) et les masseurs-kinésithérapeutes (307 393 heures). Ces tendances sont en conformité avec celles relatives aux engagements : ces trois professions comptabilisent le plus d'inscriptions.

Les orthoptistes ont le nombre d'heures prises en charge le plus important par inscription (12h55 en moyenne) et les sages-femmes ont le nombre d'heures prises en charge le plus important par professionnel (16h30 en moyenne). Si on compare le comportement des sages-femmes avec celui des médecins qui ont accès au même nombre d'heures de DPC (21 heures), les sages-femmes effectuent en moyenne 1,34 action de longue durée (12h21) alors que les médecins ont tendance à effectuer plus de deux actions DPC (2,10) de plus courte durée (6h52).

Profession	Nombre d'heures prises en charge	Nombre d'inscriptions	Nombre moyen d'inscriptions par professionnel de santé	Nombre moyen d'heures prises en charge par inscription	Nombre de professionnels de santé	Nombre moyen d'heures prises en charge par professionnel
Toutes professions confondues	**1 904 729**	**235 916**	**1,61**	**8:04**	**146 677**	**12:59**
Biologiste	12 195	1 722	1,13	7:04	1 528	7:58
Chirurgien-dentiste	76 240	10 216	1,49	7:27	6 861	11:06
Médecin	586 823	85 269	2,10	6:52	40 561	14:28
Pharmacien	69 423	10 009	1,29	6:56	7 749	8:57
Sage-femme	33 621	2 719	1,34	12:21	2 036	16:30
Paramédicaux	**1 126 427**	**125 981**	**1,43**	**8:56**	**87 942**	**12:48**
Infirmier	656 136	75 224	1,48	8:43	50 779	12:55
Masseur-kinésithérapeute	307 393	35 126	1,36	8:45	25 791	11:55
Orthophoniste	82 908	6 470	1,05	12:48	6 185	13:24
Orthoptiste	10 229	791	1,03	12:55	771	13:16
Pédicure-podologue	69 761	8 370	1,90	8:20	4 416	15:47

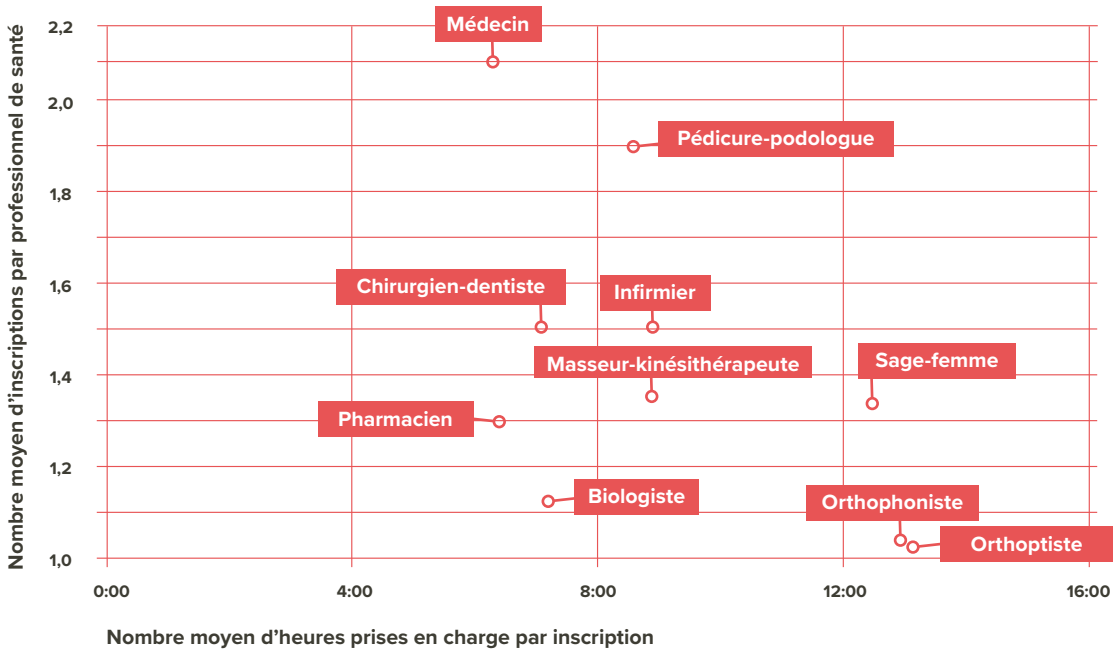

Actions spécifiques

Les inscriptions aux actions de maîtrise de stage et de tutorat permettent aux professionnels de santé d'émarger sur un plafond triennal d'heures en « hors quota » : cela signifie qu'elles peuvent être prises en charge en sus de l'enveloppe individuelle de chaque professionnel. Dès lors que le professionnel a consommé ses heures triennales, les heures de maîtrise de stage ou tutorat s'imputent sur son enveloppe annuelle individuelle de DPC.

Les inscriptions aux actions de maîtrise de stage qui concernent les médecins, les chirurgiens-dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes et les biologistes diminuent de 46,5 % en 2020 : elles passent de 2 652 inscriptions en 2019 pour un montant de 4,9 M€ à 1 419 inscriptions en 2020 pour un montant de 2,9 M€. Les médecins représentent 99 % des inscriptions sur les actions de maîtrise de stage.

Les inscriptions aux actions de tutorat qui concernent les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues sont également en baisse en 2020 : elles passent de 3 419 inscriptions en 2019 pour un montant de 5,3 M€ à 1 130 inscriptions en 2020 pour un montant de 2 M€. Les infirmiers représentent 97,6 % des inscriptions sur les actions de tutorat.

Au regard des importants montants engagés fin juillet (3,5 M€), les membres de la section professionnelle des infirmiers ont décidé la suspension de la prise en charge des actions de tutorat à compter du 10 août 2020.

Agence nationale du dpc

Agence nationale
du Développement Professionnel Continu

93 avenue de Fontainebleau
94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

www.agencedpc.fr

Juillet 2021 - ©Textes : Agence nationale du DPC – Conception et réalisation : État d'esprit – Impression : Imprimerie DeCombat 63118 Cébazat – Photos : Maya Angelsen www.photographieiledefrance.com

Imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / pefc-france.org